

1 Cour pénale internationale

2 Chambre de première instance III

3 Situation en République centrafricaine - Affaire *Le Procureur c. Jean-Pierre Bemba*

4 *Gombo* - n° ICC-01/05-01/08

5 Procès

6 Juge Sylvia Steiner, Président - Juge Joyce Aluoch - Juge Kuniko Ozaki

7 Lundi 14 mars 2011

8 Audience publique

9 (*L'audience publique est ouverte à 9 h 36*)

10 M. L'HUISSIER : Veuillez vous lever. L'audience de la Cour pénale internationale
11 est ouverte.

12 Veuillez vous asseoir.

13 M. LE GREFFIER (interprétation) : Bonjour, Mesdames les juges. Nous sommes en
14 audience publique.

15 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Bonjour.

16 Est-ce que le greffier d'audience pourrait, s'il vous plaît, appeler l'affaire ?

17 M. LE GREFFIER (interprétation) : Situation en République centrafricaine, affaire
18 *Le Procureur c. Jean-Pierre Bemba Gombo* ; référence de l'affaire : ICC-01/05-01/08.

19 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Merci beaucoup.

20 Je souhaiterais souhaiter la bienvenue aux représentants de l'Accusation, les
21 représentants légaux des victimes, l'équipe de la Défense, M. Jean-Pierre Bemba
22 Gombo. J'espère qu'aucune des parties ou des participants n'a regretté le fait que
23 la Cour ne puisse siéger la semaine dernière à cause de circonstances imprévues.

24 Nous avons essayé de limiter les problèmes qui ont pu être causés.

25 Nous avons tout d'abord une décision à émettre en ce qui concerne le témoin 0029.

26 Première décision : la requête en ce qui concerne le témoin 0029 par les
27 représentants légaux des victimes.

28 Le 14 février 2011, la Chambre a reçu une requête de M^e Zarambaud, au nom des

1 victimes qu'il représente, pour interroger le témoin 0029 — requête 1124,
2 confidentielle. Ce document contient quatre questions. De la même façon, la
3 Chambre a reçu une requête de M^e Douzima, le 14 février, au nom des victimes
4 qu'elle représente — document 1223, confidentiel.

5 Dans un *corrigendum* ultérieur, qui a été déposé le... en mars 2011 — document
6 1223, *corrigendum* —, la requête contient une liste de 11 questions... de huit
7 questions (*se corrige l'interprète*). Il s'agit du fait que les victimes que les
8 représentants légaux représentent sont affectées.

9 Par conséquent, la Chambre autorise le représentant légal à poser des questions au
10 témoin 0029, sauf pour les questions 1 et 2 contenues dans le document
11 1223 *corrigendum* déposé par M^e Douzima.

12 La Chambre considère que ces questions devraient être plus clairement formulées
13 et, par conséquent, invite M^e Douzima à reformuler ces deux questions en
14 conséquence.

15 Deuxième décision orale : mesure spéciale en faveur du témoin 0029.

16 Je suis désolée. Je ne vous ai pas souhaité la bienvenue dans la salle d'audience. Je
17 vous souhaite la bienvenue. Je souhaite la bienvenue aux interprètes et aux
18 sténotypistes.

19 La Chambre a déjà octroyé des mesures de protection pour le témoin 0029 par une
20 décision orale du 3 mars 2011.

21 La Chambre a reporté dans ce même document toutes mesures en ce qui concerne
22 les mesures spéciales, en attendant de recevoir une évaluation de la part du
23 psychologue de l'Unité des victimes et des témoins.

24 La Chambre a reçu cette évaluation du psychologue, le 14 mars, pour aider le
25 témoin à donner sa déposition.

26 Le rapport recommande une assistance dans le prétoire par un assistant de l'Unité
27 des victimes et des témoins qui peut être assis à côté du témoin dans le prétoire, la
28 présence également du psychologue dans la salle d'audience pour suivre le témoin,

1 comme cela est demandé.

2 La... L'évaluation fait une recommandation similaire que celle donnée pour les
3 témoins précédents en ce qui concerne la manière dont les conseils posent les
4 questions, en particulier lorsque les questions posent sur la violence sexuelle.

5 La Chambre est d'accord pour dire que les recommandations doivent être suivies
6 sur la base de l'évaluation effectuée par le psychologue de l'Unité et demande que
7 des mesures spéciales soient mises en œuvre au titre du... de la règle 98 du
8 Règlement de procédure et de preuve.

9 Greffier d'audience, est-ce que nous pouvons rapidement passer à huis clos pour
10 que le témoin puisse être accompagné dans la salle d'audience ?

11 **(Passage en audience à huis clos à 9 h 42)* Reclassifié en audience publique

12 M. LE GREFFIER (interprétation) : Nous sommes à huis clos, Madame le Président.

13 *(Le témoin est introduit au prétoire)*

14 TÉMOIN CAR-OTP-PPPP-0029

15 *(Le témoin s'exprimera en sango)*

16 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Nous pouvons repasser en
17 audience publique, s'il vous plaît.

18 *(Passage en audience publique à 9 h 44)*

19 M. LE GREFFIER (interprétation) : Nous sommes en audience publique, Madame
20 le Président.

21 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Merci beaucoup.

22 Je demanderais une correction dans la transcription : ici, nous parlons du témoin
23 0029 et non pas 0079.

24 Bonjour, Madame le témoin.

25 LE TÉMOIN (interprétation) : Bonjour, Madame la Présidente.

26 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Merci beaucoup d'être
27 venue devant la Cour pénale internationale pour faire votre déposition en cette
28 affaire.

1 Est-ce que vous êtes prête à commencer votre déposition, Madame le témoin ?

2 LE TÉMOIN (interprétation) : Je suis prête à vous répondre.

3 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Merci beaucoup, Madame.

4 Avant que nous ne commençons, le greffier d'audience va vous aider à prêter
5 serment en vous lisant les termes du serment que vous devrez ensuite répéter.

6 Monsieur le greffier d'audience, s'il vous plaît, est-ce que vous voulez aider le
7 témoin à prêter serment ?

8 M. LE GREFFIER (interprétation) : Oui, Madame le Président.

9 « Je déclare solennellement que je dirai la vérité, toute la vérité et rien que la
10 vérité. »

11 LE TÉMOIN (interprétation) : Je déclare solennellement que je dirai la vérité, toute
12 la vérité et rien que la vérité.

13 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Merci, Madame.

14 Maintenant que vous avez prêté serment, puis-je confirmer que vous comprenez
15 bien ce que signifie ce serment ?

16 LE TÉMOIN (interprétation) : Oui, je le comprends très bien.

17 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Comprenez-vous bien que
18 vous devez fournir des réponses aux questions qui vous sont posées, des réponses
19 qui sont exactes et qui correspondent à ce que vous savez et à ce que vous croyez ?

20 LE TÉMOIN (interprétation) : C'est bien cela.

21 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Madame le témoin, comme
22 on vous l'aura expliqué à l'Unité des victimes et des témoins pendant le processus
23 de familiarisation depuis que vous êtes arrivée à La Haye, vous serez interrogée
24 par l'Accusation, par les représentants légaux des victimes et enfin par l'équipe de
25 la Défense.

26 Comme vous le savez, la Chambre a mis en place des mesures pour protéger votre
27 identité vis-à-vis du public. Par conséquent, au cours de votre déposition, on vous
28 appellera « témoin 0029 », « Madame le témoin » ou... « Madame le témoin »,

1 simplement. Votre nom ne sera jamais cité. Votre voix et votre image, diffusées à
2 l'extérieur de la salle d'audience, seront altérées. De cette manière, vous ne serez
3 pas reconnue par le public à l'extérieur de la salle d'audience.

4 Étant donné que nous parlons des langues différentes, il y a une interprétation, de
5 manière à ce que nous puissions nous comprendre les uns les autres. À cause de
6 cela, il est important que vous parliez plus lentement que d'habitude, comme je le
7 fais actuellement, de façon à ce que les interprètes puissent faire leur travail. Ceci
8 peut être considéré comme peu naturel, et peut-être que vous allez recommencer à
9 accélérer, à parler vite. Dans ce cas-là, je devrais vous interrompre et vous rappeler
10 qu'il faut ralentir. C'est simplement pour des raisons pratiques, et j'espère que cela
11 ne vous découragera pas de parler.

12 Comprenez-vous cela, Madame ?

13 LE TÉMOIN (interprétation) : Je le comprends très bien.

14 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Si à un moment ou à un
15 autre, Madame le témoin, vous vous sentez fatiguée ou vous vous sentez mal, si
16 pour une raison quelconque vous avez besoin d'une pause, dites-le-moi
17 simplement, et l'on vous accordera autant de pauses que vous le souhaitez.

18 Est-ce que cela vous convient ?

19 LE TÉMOIN (interprétation) : Oui, cela me convient.

20 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Madame le témoin, j'ai des
21 questions, des questions initiales à vous poser.

22 Pendant le processus de familiarisation, est-ce qu'on vous a donné la possibilité de
23 lire ou est-ce que l'on vous a donné lecture de la déclaration ou des déclarations
24 que vous avez « fait » à la Cour — c'est la question que je pose ?

25 LE TÉMOIN (interprétation) : Oui. Moi-même, j'ai eu l'occasion de lire cette
26 déclaration et je l'ai bien comprise.

27 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Lorsque vous avez fait
28 votre déclaration ou vos déclarations, est-ce que vous l'avez fait de manière

1 volontaire ?

2 LE TÉMOIN (interprétation) : Je l'ai fait tout à fait de manière volontaire.

3 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Est-ce que les... est-ce que
4 les informations que vous avez fournies dans votre déclaration ou vos déclarations
5 sont exactes et correspondent à la vérité, dans la mesure de vos connaissances et
6 de ce que vous pouvez comprendre ?

7 LE TÉMOIN (interprétation) : Je sais que mes déclarations sont exactes. Je n'ai fait
8 que relater ce que j'ai vécu, que ce que j'ai vécu.

9 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Merci beaucoup, Madame.

10 Vous allez commencer à faire votre déposition, et c'est l'Accusation qui va vous
11 poser les premières questions.

12 L'Accusation, est-ce que vous pourriez vous présenter, ainsi que votre équipe
13 aujourd'hui ?

14 M^{me} CARL (interprétation) : Merci, Madame le Président, Mesdames les juges.

15 Je m'appelle Bärbel Carl et je représenterai l'Accusation aujourd'hui, avec Petra
16 Kneuer, qui est première substitut du Procureur, Éric Iverson, Massimo Scaliotti,
17 et Frédérique Besse, gestionnaire du dossier, et Madeleine Somte, qui est notre
18 interprète.

19 QUESTIONS DU PROCUREUR

20 PAR M^{me} CARL (interprétation) :

21 Q. Bonjour, Madame le témoin.

22 Nous nous sommes brièvement rencontrées la semaine dernière. Je me présente à
23 nouveau : mon nom est Bärbel Carl.

24 Merci beaucoup d'être avec nous aujourd'hui. Je vais vous poser des questions en
25 ce qui concerne les événements qui se sont déroulés en République centrafricaine
26 en 2002 et 2003.

27 Si à un moment donné vous ne comprenez pas mes questions ou tel ou tel aspect
28 des procédures, dites-le-moi, et je reformulerai ma question et vous fournirai des

1 éclaircissements. Comprenez-vous cela ?

2 LE TÉMOIN (interprétation) :

3 R. Oui, je comprends cela très bien.

4 Q. Si vous souhaitez que je répète l'une ou l'autre de mes questions, dites-le-moi.

5 Prenez votre temps pour répondre à chaque question, de manière à ce que vous
6 puissiez fournir aux juges un récit complet de ce que vous savez.

7 Madame le témoin, pendant l'interrogatoire, je vous poserai de nombreuses
8 questions telles que « Quand, pourquoi et comment savez-vous que... » Je vous
9 demanderais de bien vouloir être patiente et d'y répondre du mieux possible. Cela
10 nous aidera tous à comprendre ce que vous savez et comment vous le savez.

11 Enfin, comme Mme le Président vous l'a indiqué, si à un moment ou à un autre
12 vous avez besoin d'une pause, dites-le au Président.

13 Comprenez-vous cela ?

14 R. Oui, je comprends cela.

15 M^{me} CARL (interprétation) : Madame le Président, est-ce que je peux demander à
16 ce que nous passions à huis clos partiel de manière à ce que je puisse obtenir les
17 renseignements en ce qui concerne l'identité ?

18 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Madame Carl, est-ce que
19 vous pourriez expliquer au témoin ce que signifient ces séances à huis clos partiel ?

20 **(Passage en audience à huis clos partiel à 9 h 59) Reclassifié en audience publique*

21 M. LE GREFFIER (interprétation) : Nous sommes à huis clos partiel, Madame le
22 Président.

23 M^{me} CARL (interprétation) :

24 Q. Madame le témoin, nous sommes à huis clos partiel maintenant, ce qui signifie
25 que ce que vous dites ici, dans cette salle d'audience, ne peut être entendu que par
26 les personnes qui se trouvent dans la salle d'audience. Personne... personne ne
27 peut entendre à l'extérieur de la salle d'audience, ce qui signifie que vous pouvez
28 donner des noms et des éléments d'identification vous concernant, vous ou

1 d'autres personnes. Donc, sentez-vous libre de fournir des réponses complètes.

2 Madame le témoin, pouvez-vous, s'il vous plaît, nous donner votre nom ?

3 LE TÉMOIN (interprétation) :

4 R. Je m'appelle (Expurgé).

5 Q. Où êtes-vous née ?

6 R. Je suis née à (Expurgé).

7 Q. Dans quel pays se trouve (Expurgé), Madame le témoin ?

8 R. (Expurgé) se trouve dans la préfecture de (Expurgé), en République
9 centrafricaine.

10 Q. Quelle est votre date de naissance ?

11 R. Je suis née le (Expurgé).

12 Q. Et quelle est votre nationalité ?

13 R. Je suis centrafricaine.

14 Q. Quelle est votre appartenance ethnique, Madame le témoin ?

15 R. Je suis de l'ethnie (Expurgé).

16 Q. Êtes-vous mariée ?

17 R. Je ne suis (Expurgé).

18 Q. Avez-vous des enfants ?

19 R. J'ai (Expurgé).

20 Q. Je vois que vous parlez sango, Madame le témoin. Parlez-vous d'autres langues ?

21 R. Je parle le sango, je parle la langue (Expurgé), et un tout petit peu du français.

22 Q. Merci, Madame le témoin.

23 Le sango et le français, est-ce que vous êtes également en mesure de les lire et de
24 les écrire, ces deux langues ?

25 R. Oui, je peux lire et écrire ces deux langues.

26 Q. Quel est votre niveau d'instruction, Madame le témoin ?

27 R. J'ai été (Expurgé)

28 secondaire (*dit le témoin en français*).

1 Q. Quel est votre emploi actuel ?

2 R. Actuellement, (Expurgé)

3 (Expurgé).

4 Q. Sans donner le nom du quartier concerné, pouvez-vous nous dire dans quelle
5 ville vous vivez actuellement ?

6 R. À Bangui, j'habite le (Expurgé).

7 Q. Où viviez-vous entre octobre 2002 et mars 2003, Madame le témoin ?

8 R. D'octobre jusqu'en mars 2003... en octobre, j'étais (Expurgé)

9 (Expurgé).

10 Q. Merci, Madame le témoin.

11 M^{me} CARL (interprétation) : Madame le Président, j'ai... j'en ai terminé avec les
12 questions en audience à huis clos partiel.

13 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Monsieur le greffier
14 d'audience, pouvons-nous repasser à... en audience publique, s'il vous plaît ?

15 *(Passage en audience publique à 10 h 07)*

16 M. LE GREFFIER (interprétation) : Nous sommes en audience publique, Madame
17 le Président.

18 M^{me} CARL (interprétation) : Puis-je poursuivre, Madame le Président ?

19 Merci.

20 Q. Madame le témoin, nous sommes en audience publique, maintenant. Cela
21 signifie que ce que vous direz maintenant pourra être entendu à l'extérieur de la
22 salle d'audience, dans la galerie du public ; c'est diffusé en public.

23 Par conséquent, j'aimerais vous rappeler — et me rappeler, par la même occasion
24 — d'éviter de mentionner des noms ou de donner des informations susceptibles de
25 vous identifier, vous ou d'autres personnes.

26 Si, dans le cadre de vos réponses, vous souhaitez évoquer des noms, veuillez me le
27 dire, et je demanderai alors à M^{me} le Président de nous autoriser à passer à huis
28 clos partiel.

1 Je vais peut-être aussi prendre note de ces... de votre intervention et vous poser la
2 question plus tard. Est-ce que vous comprenez, Madame le témoin ?

3 LE TÉMOIN (interprétation) :

4 R. Oui, je comprends.

5 Q. Madame le témoin, je propose d'abord de vous poser des questions concernant
6 le contexte dans lequel sont survenus des événements en République
7 centrafricaine entre 2002 et 2003. Ensuite, je vous poserai des questions concernant
8 ce qui vous... ce qui vous est arrivé, si tant est qu'il vous est arrivé quelque chose.
9 Après cela, je vais vous demander ce que vous avez vu vous-même, ou ce que
10 vous avez pu entendre.

11 Enfin, je vous poserai des questions concernant les répercussions de tout cela sur
12 vous, s'il y a eu des répercussions. Est-ce une façon qui vous convient ?

13 R. Oui, cela me convient.

14 Q. Madame, j'aimerais attirer votre attention sur les événements qui se sont passés
15 en République centrafricaine entre 2002 et 2003. Vous rappelez-vous de cette
16 période ?

17 R. Oui, je me souviens très bien de cette période.

18 Q. Que s'est-il passé en République centrafricaine durant cette période ?

19 R. Comme j'ai dit dans mes déclarations, d'octobre 2002 à mars, beaucoup
20 d'événements se sont passés à Bangui. Comme j'ai dit dans ma déclaration (*se*
21 *répète le témoin*), en octobre 2002, en allant, il y avait beaucoup d'événements vers
22 le côté nord de Bangui. Ça veut dire vers Boy Rabe, Gobongo, PK 12, PK 22. (Expurgé)
23 (Expurgé). Donc, nous, nous n'étions pas
24 touchés par les événements d'octobre 2002.

25 Q. Merci, Madame le témoin.

26 Pourriez-vous, s'il vous plaît, nous expliquer ce que vous voulez dire lorsque vous
27 dites qu'il y a eu beaucoup d'événements ?

28 R. En octobre 2002... Bon, je vais commencer juste à partir d'octobre 2002, parce

1 qu'il y avait beaucoup d'autres événements, comme les mutineries, avant cette
2 date. Mais en 2002, nous avons connu l'arrivée des Banyamulenge. Les
3 Banyamulenge sont arrivés vers... dans les quartiers nord de Bangui et ont commis
4 beaucoup d'exactions : ils ont pillé, ils ont tué, ils ont violé des femmes, ils ont
5 violé des jeunes filles, ils ont même violé des hommes. Ils ont vraiment commis
6 des atrocités qui ont endeuillé beaucoup de familles.

7 Q. Madame, je vous poserai brièvement des questions au sujet des atrocités
8 auxquelles vous faites allusion, mais auparavant, pourriez-vous, s'il vous plaît,
9 nous expliquer à qui vous faites référence lorsque vous dites « les
10 Banyamulenge » ?

11 R. Quand je parle de « Banyamulenge », je fais référence aux soldats qui sont
12 venus du RDC Congo. Ces soldats qui ont traversé pour venir chez nous, nous les
13 appelions « les Banyamulenge ».

14 Q. Vous avez dit qu'ils sont... qu'ils ont traversé la rivière. Qu'est-ce qu'ils ont
15 traversé comme rivière ?

16 R. Ils ont... Ils ont traversé le fleuve Oubangui. Si vous vous trouvez au centre-ville
17 de Bangui, de l'autre côté du fleuve, il y a une ville congolaise appelée Zongo. Ils
18 ont traversé à partir de Zongo pour venir vers chez nous.

19 Q. Pourriez-vous, s'il vous plaît, nous dire comment s'appelle cette rivière ?

20 R. Ce fleuve s'appelle le fleuve Oubangui (*dit le témoin en français*) — le fleuve
21 Oubangui.

22 Q. Madame le témoin, vous avez dit que les Banyamulenge ont traversé de la
23 République du Congo. Est-ce que vous savez pourquoi les Banyamulenge ont
24 traversé la rivière pour venir en République centrafricaine ?

25 R. Je ne sais pas pourquoi ils étaient venus. Vous savez, nous avions à l'époque
26 beaucoup de problèmes dans le pays. Là, c'est... je ne peux pas dire, c'est seules...
27 seules les autorités peuvent savoir pourquoi ces Banyamulenge étaient venus.
28 Les... les autorités ont dû certainement s'entendre afin de faire venir ces éléments.

1 Q. Qui étaient les autorités à l'époque ?

2 R. Comme on m'a dit tout à l'heure de ne pas citer de noms, je voudrais parler de
3 l'ex-président, c'est-à-dire celui qui était au pouvoir avant que l'actuel ne vienne.

4 Q. Madame le témoin, en l'espèce, il est tout à fait acceptable que vous citiez le
5 nom du président. Pourriez-vous, s'il vous plaît, nous dire qui était président à
6 l'époque ?

7 R. C'était à l'époque du président Ange-Félix Patassé.

8 Q. Qui est le président actuel de la République centrafricaine ?

9 R. Actuellement, le président de la République est M. François Bozizé. C'est lui qui
10 est le président de notre pays.

11 Q. Quel a été le rôle de M. Bozizé et quelles fonctions occupait-il lorsque Patassé
12 était président ? Est-ce que vous en avez le souvenir ?

13 R. Oui, je m'en souviens.

14 Lorsque Patassé était au pouvoir, M. Bozizé était le chef d'état-major des armées.

15 Q. Merci, Madame le témoin.

16 J'aimerais peut-être reformuler ma question précédente. Lorsque vous avez dit
17 qu'il y avait des problèmes dans votre pays, alors que M. Patassé était président et
18 que les Banyamulenge sont venus, les Banyamulenge avaient-ils une raison de
19 venir ?

20 R. Je ne fais pas partie des autorités du pays pour pouvoir connaître la raison de
21 leurs interventions. Probablement, ils étaient appelés au secours pour pouvoir
22 repousser les rebelles, ou bien est-ce qu'il leur avait... est-ce qu'il avait fait appel à
23 ces gens-là pour venir nous faire du mal ? Je ne saurais le dire. Je pense que c'est
24 lui-même qui pourrait être en mesure de le dire.

25 Q. Vous venez d'évoquer les rebelles ; à qui faites-vous référence lorsque vous
26 parlez des rebelles ?

27 R. Si je parle des rebelles, c'est par rapport aux mutineries qui se sont produites
28 avant l'année 2002. Et je parle de Banyamulenge en ce qui concerne les événements

1 de l'année 2002.

2 Q. Y avait-il des rebelles en 2002 également ?

3 R. Oui, en 2002, il y avait également des rebelles.

4 Ces rebelles, pour la plupart des cas, étaient les anciens mutins qui avaient établi
5 leur base dans le sud, notamment dans le secteur où j'habitais. Les rebelles étaient
6 basés dans ce secteur-là, et les loyalistes étaient du côté nord.

7 Q. J'aimerais me concentrer sur la période de 2002 : à l'époque, qui était le chef des
8 rebelles ?

9 R. Je ne peux pas le savoir. Vous savez, je ne suis pas militaire pour pouvoir
10 identifier les différents officiers. Tout ce que je sais, c'est que le pays était en crise
11 et les gens fuyaient de partout. Donc, les autorités qui dirigeaient tout cela, je ne
12 saurais comment le dire.

13 Q. Madame le témoin, vous nous avez dit il y a peu de temps qu'il y a eu
14 beaucoup d'événements dans le nord de Bangui et que les Banyamulenge ont
15 commis des exactions, des pillages, et ont tué des gens. Vous avez dit que vous
16 vous trouviez dans le sud de Bangui ; comment avez-vous appris qu'il y avait eu
17 ces événements dans le nord de Bangui ?

18 R. Vous savez, Bangui n'est pas trop grand. Lorsque les événements se sont
19 produits, et que les Banyamulenge ont fait irruption dans le nord, les habitants de
20 ce secteur fuyaient dans notre direction. Ils venaient trouver refuge dans le sud. Et
21 même là où j'habitais, j'ai pu héberger trois filles. Alors, je m'entretenais avec elles,
22 et elles me rapportaient tout ce qui se passait dans leur secteur.

23 Q. De quel secteur ces filles venaient-elles ?

24 R. Ces filles me disaient qu'elles étaient du quartier Gobongo.

25 Q. Gobongo porte-t-il un autre nom ?

26 R. Le... le quartier s'appelle « quartier Gobongo ». C'est un quartier qui se situe sur
27 la route qui mène au PK 12.

28 Q. Afin que nous comprenions mieux ce qui s'est passé, et « comprendre » la

1 situation de ce quartier, pouvez-vous nous donner une estimation de la distance
2 entre Gobongo et la ville de Bangui ?

3 R. Je ne le sais pas. Si on évoque le PK 12, à mon avis, la distance entre le
4 centre-ville et PK 12 serait 12 kilomètres. Mais lorsque vous quittez le centre-ville
5 et que vous arrivez à Gobongo, à partir de là pour aller au PK 12, la distance peut
6 atteindre trois kilomètres, mais je ne saurais le dire avec exactitude.

7 Q. C'est bien, Madame le témoin.

8 Les trois filles qui sont venues dans votre quartier et qui sont allées chez vous,
9 qu'est-ce qu'elles vous ont raconté au sujet de ce qui se passait à Gobongo ?

10 R. Il ne s'agissait pas seulement de ces trois filles, il y avait beaucoup de personnes
11 qui venaient dans notre direction, qui passaient même à travers notre quartier
12 pour aller à Bimbo. Et les personnes de bonne foi accordaient refuge aux fuyards.
13 Et quand elles me rapportaient tout cela, elles ne m'ont pas dit précisément si elles
14 avaient été violées, mais ils... elles m'ont dit qu'elles... que ces Banyamulenge
15 commettaient des viols sur des hommes, des femmes, et ils exigeaient même aux
16 maris de se déshabiller en présence de leurs enfants ou de leurs femmes. En tout
17 cas, c'était triste. Tout ce qui se passait dans ce secteur était triste.

18 Q. Est-ce que vous vous rappelez à quel moment cela s'est produit ?

19 R. Je ne me souviens pas de la date exacte. Je pense que les événements ont
20 commencé vers la fin du mois d'octobre, mais je ne me souviens pas de la date
21 exacte.

22 Q. Vous avez dit que ces filles et d'autres personnes vous ont parlé de ce que les
23 Banyamulenge avaient fait dans le nord de Bangui. Comment ces personnes
24 ont-elles eu connaissance du fait qu'il s'agissait de Banyamulenge ?

25 R. Comme j'ai eu à le dire dans ma déclaration, les militaires qui sont dans notre
26 pays sont connus de nous tous.

27 Et lorsque nos militaires s'expriment, même en français, on le sait ; mais ceux qui
28 étaient venus, leur manière de parler était différente. Ils ne parlaient pas bien

1 français, ils ne parlaient pas sango. Donc, on savait très bien que c'étaient eux.

2 Q. Y avait-il d'autres raisons qui ont permis à ces gens de savoir qu'il s'agissait de
3 Banyamulenge ?

4 R. Nous savions que c'étaient des Banyamulenge parce que, lorsque les
5 événements se sont... se sont progressés jusqu'à... jusqu'à Mongoumba pour aller à
6 Libenge, on savait très bien que c'étaient eux, étant donné que leur manière de
7 parler français était différente de celle des Centrafricains. Nous savions très bien
8 que c'étaient des Banyamulenge.

9 Q. Les filles qui... à qui vous avez accordé le refuge, combien de temps sont-elles
10 restées chez vous ?

11 R. Elles ont seulement passé trois jours et, par la suite, elles sont reparties dans
12 leur quartier à Gobongo.

13 Q. Après qu'elles sont parties, qu'avez-vous fait, Madame ?

14 R. Je n'ai rien fait de particulier. Après avoir séjourné trois jours chez moi, elles
15 m'ont dit : « Maman, nous voulons repartir aujourd'hui ». Et je leur ai répondu :
16 « O.K., repartez en paix ».

17 Je n'ai rien fait de particulier.

18 Q. Êtes-vous restée chez vous ?

19 R. Oui, je suis restée chez moi.

20 Q. Êtes-vous restée à Bangui pendant toute la durée des événements ?

21 R. Je vous ai dit que je suis restée à Bangui jusqu'au mois de février. Et c'est à
22 partir de ce mois que je suis allée à Mongoumba.

23 M^{me} CARL (interprétation) : Madame le Président, pourrions-nous, s'il vous plaît,
24 passer brièvement à huis clos partiel ?

25 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Greffier d'audience, s'il
26 vous plaît, pouvons-nous passer à huis clos partiel ?

27 **(Passage en audience à huis clos partiel à 10 h 31)* Reclassifié en audience publique

28 M. LE GREFFIER (interprétation) : Nous sommes à huis clos partiel, Madame le

1 Président.

2 M^{me} CARL (interprétation) :

3 Q. Madame, pourquoi êtes-vous allée à (Expurgé) ?

4 LE TÉMOIN (interprétation) :

5 R. (Expurgé). Vous

6 savez, comme il y avait une forte crise, eux-mêmes, ils s'inquiétaient de notre

7 situation. Alors, il était important que je puisse m'y rendre pour pouvoir me

8 reposer et (Expurgé).

9 (Expurgé)?

10 (Expurgé)

11 (Expurgé).

12 (Expurgé)?

13 (Expurgé)

14 (Expurgé)

15 (Expurgé)

16 (Expurgé)

17 (Expurgé)

18 (Expurgé)

19 (Expurgé)

20 (Expurgé)

21 (Expurgé)

22 (Expurgé)

23 M^{me} CARL (interprétation) : Merci, Madame.

24 Madame le Président, si vous le permettez, nous pouvons repasser en audience

25 publique.

26 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Greffier d'audience, s'il

27 vous plaît.

28 *(Passage en audience publique à 10 h 34)*

1 M. LE GREFFIER (interprétation) : Nous sommes en audience publique, Madame
2 le Président.

3 M^{me} CARL (interprétation) :

4 Q. Madame le témoin, nous sommes revenus en audience publique, donc je vous
5 demanderais de bien veiller à ne fournir aucune information identifiante sur
6 vous-même ou sur d'autres personnes.

7 Pourriez-vous dire à la Cour où se trouve Mongoumba, s'il vous plaît ?

8 LE TÉMOIN (interprétation) :

9 R. Mongoumba se trouve dans le sud de Lalo-Gbay.

10 C'est une ville qui se trouve à la frontière... aux frontières des deux... des deux
11 Congo, c'est-à-dire le... le Congo démocratique et le Congo-Brazzaville.

12 Q. Par rapport à Bangui, savez-vous où se trouve Mongoumba, où est situé
13 Mongoumba ?

14 R. En se situant à Bangui, Mongoumba se trouve dans la direction qui mène à
15 Brazzaville. Lorsque vous prenez un bateau à Bangui pour aller à Brazzaville,
16 vous passez d'abord par Mongoumba pour continuer vers Brazzaville.

17 Q. Quelle est la taille de Mongoumba ?

18 R. Mongoumba est une sous-préfecture qui n'est pas assez grande. Mais elle est
19 séparée par une rivière qu'on appelle « Lalo-Gbay ». Lorsque vous partez de
20 Bangui pour aller à Mongoumba, vous arrivez d'abord dans une localité où vous
21 devez traverser cette rivière, Lalo-Gbay, avant de pouvoir continuer dix
22 kilomètres pour atteindre Mongoumba. Mais c'est tout cela qui constitue la
23 sous-préfecture de Mongoumba.

24 Q. Si vous partez de Bangui vers Mongoumba, combien de... d'heures durera le
25 voyage ?

26 R. Si vous allez à Mongoumba par la route, vous pouvez passer quatre heures de
27 temps en route.

28 Q. Merci.

1 Vous avez dit qu'il est également possible de se rendre de Bangui à Mongoumba
2 par bateau. Combien de temps cela prendrait-il ?

3 R. Le voyage en bateau est plus long. Vous allez passer la nuit en route. Vous
4 quittez Bangui le soir, vous passez la nuit... la nuit à Zinga afin d'arriver à
5 Mongoumba le lendemain.

6 Q. Vous nous avez dit que vous étiez allée à Mongoumba au mois de février 2003.
7 Par quel moyen de transport vous y êtes-vous rendue ?

8 R. Je suis allée à Mongoumba par véhicule.

9 Q. Et qui conduisait ce véhicule ?

10 R. Mais j'ai pris des véhicules de transport en commun.

11 Q. Est-ce que d'autres personnes voyageaient avec vous, Madame ?

12 R. Oui, il y avait beaucoup d'autres passagers. Beaucoup de personnes se
13 rendaient à Mongoumba pendant ce temps-là, donc nous étions nombreux.

14 Q. Vous rappelez-vous si ces... voyager... ces voyageurs — pardon — ces
15 passagers parlaient de sujets en particulier ?

16 R. Non, il n'y avait aucun sujet particulier. Nous discussions des choses banales,
17 mais c'était pas sur un sujet précis.

18 Q. À votre arrivée à Mongoumba, Madame, quelle était la situation sur place ?

19 R. À mon arrivée, en février, la situation était calme. Il n'y avait rien de particulier,
20 mais les gens vivaient dans la peur, dans l'inquiétude à cause des événements de
21 Bangui, parce que les habitants, beaucoup d'habitants de Mongoumba, avaient des
22 parents à Bangui. Les gens vivaient dans la peur, dans l'inquiétude, mais il n'y
23 avait rien de particulier à Mongoumba à proprement parler.

24 Q. Vous souvenez-vous, Madame, du jour de février 2003, lorsque vous êtes
25 arrivée à Mongoumba ? Quel jour était-ce ?

26 R. Non, je ne m'en souviens plus. Je ne me rappelle plus de la date. Je ne savais pas
27 qu'il devait y avoir un événement afin que je puisse me souvenir de la date. Je me
28 rappelle seulement que je me suis rendue à Mongoumba au mois de février.

1 Q. J'aimerais à présent vous poser des questions sur ce qui vous est arrivé à
2 Mongoumba à cette époque-là ; est-ce que vous êtes d'accord ?

3 R. Oui, je suis d'accord.

4 Q. Madame, vous avez dit que vous ne vous souveniez pas du jour exact de votre
5 arrivée à Mongoumba, parce que vous ne saviez pas qu'il allait survenir des
6 événements. Pourriez-vous, s'il vous plaît, nous dire de quels événements vous
7 nous parlez ?

8 R. Je voulais faire référence à ce qui nous était arrivé le jour du 5 mars.

9 Vous savez, à Mongoumba, le 5 mars, le matin, de très bonne heure, alors que la
10 population était encore au lit, j'ai entendu des voix crier. (Expurgé)

11 (Expurgé). J'entendais des voix, un peu loin, au niveau d'un quartier

12 appelé le quartier sango. Des gens criaient là-bas : « Fuyez, fuyez, les soldats
13 arrivent. Fuyez, fuyez ».

14 La population a commencé à... à prendre fuite. Les gens... Des voix s'élevaient, les
15 cris disaient : « Voilà, les Banyamulenge arrivent, fuyez, fuyez. »

16 Je me suis réveillée, (Expurgé)

17 (Expurgé)

18 (Expurgé)

19 (Expurgé)

20 (Expurgé).

21 Moi, je suis restée dans la chambre en train d'arranger les habits. J'essayais
22 d'arranger un peu les biens dans la maison, mais j'avais toujours peur. J'étais sur le
23 point de sortir pour m'enfuir.

24 J'ai voulu regarder vers le côté, j'ai vu des militaires, beaucoup de militaires venir
25 vers moi. Trois d'entre eux se sont détachés et ont pris la direction et... et venaient
26 vers moi. J'ai voulu fermer la porte. Ils m'ont fait signe, ils m'ont demandé de
27 m'arrêter. Ils m'ont fait des signes de... de main, me disant de m'arrêter. Et je me
28 suis arrêtée, j'ai laissé la porte... Arrivés à mon niveau, ils m'ont demandé d'ouvrir

1 la porte. J'ai ouvert la porte. Ils ont poussé le battant de la porte et puis ils m'ont
2 dit d'entrer. Tout ce qu'il se faisait, on ne se communiquait que par des gestes.
3 Trois d'entre eux... les trois sont entrés dans la chambre (Expurgé).

4 Il y avait quatre pièces dans la maison. Ils sont entrés dans la chambre des
5 visiteurs, ils ont visité toutes les quatre pièces. Moi, je suis restée au salon avec un
6 pagne noué autour de la taille.

7 Un d'entre eux, qui était grand de taille, plus grand que les autres, il m'a fait signe,
8 me demandant de me coucher par terre.

9 Q. Madame le témoin, je vous en prie, prenez votre temps.

10 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Si vous me permettez,
11 Madame, voulez-vous qu'on fasse une pause ou est-ce ça va ; est-ce que nous
12 pouvons poursuivre ? C'est vous qui voyez ; c'est vous qui choisissez.

13 LE TÉMOIN (interprétation) : Je préfère que nous nous reposions un peu.

14 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Nous allons donc
15 suspendre cette audience. Nous sommes, de toute manière, pas loin de l'heure de
16 la pause normale, donc ne vous inquiétez pas. Nous allons faire cette pause et
17 nous reprendrons à 11 h 30. De cette manière, Madame, vous pourrez vous
18 reposer. Et nous nous retrouverons dans 40 minutes.

19 Je demanderais donc au greffier d'audience de bien vouloir passer à huis clos, afin
20 que le témoin puisse être raccompagné à l'extérieur du prétoire.

21 Et dans le même temps, nous allons suspendre, pour reprendre à 11 h 30.

22 **(Passage en audience à huis clos à 10 h 50)* Reclassifié en audience publique

23 M. LE GREFFIER (interprétation) : Nous sommes à huis clos, Madame le Président.

24 *(Le témoin est reconduit hors du prétoire)*

25 *All rise.*

26 **(L'audience, suspendue à 10 h 51, est reprise à huis clos à 11 h 36)* Reclassifié en audience publique

27 M. L'HUISSIER : Veuillez vous lever.

28 Veuillez vous asseoir.

1 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Rebonjour.

2 Greffier... Monsieur l'huissier d'audience, est-ce que vous pourriez faire entrer le
3 témoin, s'il vous plaît ?

4 *(Le témoin est introduit au prétoire)*

5 Est-ce qu'on peut passer en audience publique, s'il vous plaît ?

6 *(Passage en audience publique à 11 h 37)*

7 M. LE GREFFIER (interprétation) : Nous sommes en audience publique, Madame
8 le Président.

9 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Merci.

10 Madame le témoin, rebonjour.

11 Madame, est-ce que vous entendez l'interprétation ?

12 Il y a un problème avec l'interprétation ; apparemment, le témoin n'entend pas
13 l'interprétation.

14 Est-ce que vous pouvez... vous m'entendez maintenant, Madame le témoin ?

15 LE TÉMOIN (interprétation) : Je vous entends.

16 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Je vous disais rebonjour.

17 LE TÉMOIN (interprétation) : Rebonjour, Madame le Président.

18 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Est-ce que vous avez pu
19 prendre un peu de repos ?

20 LE TÉMOIN (interprétation) : Oui, j'ai pu me reposer.

21 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Est-ce que vous êtes en
22 mesure de poursuivre votre témoignage ?

23 LE TÉMOIN (interprétation) : Oui, je peux poursuivre mon témoignage, Madame
24 le Président.

25 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Je vous rappelle que si vous
26 avez besoin d'une pause, pour une raison ou une autre, dites-le-moi simplement.

27 Je vais donner la parole à M^{me} Carl, de l'Accusation, qui va poursuivre son
28 interrogatoire.

1 Madame Carl.

2 M^{me} CARL (interprétation) : Merci, Madame le Président.

3 Q. Madame le témoin, merci de partager votre expérience avec nous.

4 Je propose que, petit à petit, je passe en revue ce qui s'est passé pour vous le 27...

5 le 5 mars... le 5 mars 2003.

6 Avant la pause, vous nous avez dit que le 5 mars vous aviez entendu des voix qui

7 criaient ; et c'était très tôt, le matin. Qu'est-ce que vous entendez par « très tôt, le

8 matin » ? Est-ce que vous pourriez nous l'expliquer ?

9 LE TÉMOIN (interprétation) :

10 R. Je vous remercie, Madame. Ce n'était pas pour rien que j'ai parlé de très tôt le

11 matin, car, pour nous, Centrafricains, vers 5 h du matin, quand quelqu'un se

12 pointe chez toi, vient te rendre visite, tu t'inquiètes. Et ce jour-là, si j'ai parlé de

13 « très tôt, le matin », c'était... je voulais parler de 4 h 30, 5 h.

14 Q. Comment saviez-vous qu'il était 4 h 30 ou 5 h du matin ?

15 R. Je le savais parce que notre maison n'avait pas de plafond et on pouvait voir la

16 lumière du jour à travers le... la toiture. Et ce jour-là, à cette heure-là, les pêcheurs

17 se rendaient au fleuve pour tirer leurs filets. Ce sont eux qui ont reçu ces

18 informations pour nous les ramener dans la ville.

19 Q. Et quelles informations ont-ils obtenues ?

20 R. L'information venait du fleuve. Ils sont... ils ont rencontré ces gens et ils sont

21 revenus vers nous nous demander... ils ont crié en disant : « Fuyez, fuyez, fuyez ».

22 Et lorsque ces trois hommes se sont présentés à nous, mon père et ma grande sœur

23 étaient déjà partis. Moi, je m'apprêtais pour les suivre. J'étais en train de fermer la

24 porte et l'un d'entre eux, qui était grand, m'a fait signe de la main. Mais lorsqu'il

25 m'a fait ce signe-là, j'ai compris qu'il voulait... qu'il voulait me demander de ne pas

26 partir. Je me suis tenue debout.

27 Ils m'ont approchée, ils m'ont demandé d'ouvrir la porte. J'ai ouvert la porte. Je

28 suis entrée, et ils sont entrés derrière moi. Ils ont commencé par jeter des coups

1 d'œil dans toutes les chambres.

2 Je m'étais tenue au salon, et les trois également étaient avec moi au salon, et le plus
3 grand m'a fait signe de me coucher par terre. Quand il m'a demandé de me
4 coucher par terre, je me tenais debout, je ne voulais pas obéir à ses ordres. Ils
5 m'ont demandé de me coucher par terre. Je ne leur ai rien dit, faisant semblant de
6 ne pas comprendre ce qu'ils m'ont dit. Et subitement, il m'a donné un coup de
7 pied, et j'étais tombée par terre. Et le plus grand d'entre eux a arraché le pagne que
8 j'avais. Il n'a pas touché la camisole que j'avais. Il a seulement enlevé la... le pagne
9 que j'ai attaché et il a également arraché mon slip.

10 Je voulais me débattre pour me relever, mais puisque j'étais face à un homme, il
11 est plus fort que moi, il a écarté mes jambes et a commencé par me pénétrer. Ça
12 me faisait mal, je ressentais les douleurs. Je pleurais, mais il faisait comme s'il n'a
13 rien entendu. Il continuait, il couchait avec moi. Et les deux autres qui étaient
14 debout parlaient en leur langue. Je ne comprenais pas ce qu'ils disaient. Et après
15 avoir éjaculé, il s'est relevé. Il ne s'était pas complètement déshabillé. Il a
16 seulement baissé sa braguette et a couché avec moi. Après avoir éjaculé, il s'est
17 relevé et a refermé sa fermeture éclair.

18 Ce n'est qu'après que le deuxième s'est jeté pour (*phon.*) moi et a commencé à
19 coucher avec moi. Je pleurais mais il se gênait pas. Les autres parlaient en leur
20 langue que je ne comprenais pas, et je ne comprenais pas ce qu'ils disaient entre
21 eux. Le deuxième a couché avec moi. Après, il s'est relevé, il a refermé sa braguette.
22 Le troisième s'est jeté sur moi pour coucher avec moi. Ensuite, il s'est relevé.
23 Lorsqu'il voulait se rhabiller, il y a eu une détonation. C'était la toute première
24 détonation. Et après cette détonation, il a pris peur, et tous les... ils sont ressortis
25 pour partir.

26 Après leur départ, j'étais restée à l'intérieur de la maison. Je pleurais à chaudes
27 larmes. Une voix me disait : mais si je continuais à pleurer, les autres allaient venir
28 me retrouver dans la maison et me refaire la... la même chose. J'étais obligée de me

1 relever. J'ai essuyé le liquide de leurs corps qui coulait entre mes jambes. Je me
2 suis relevée. J'ai pris mon pagne, je l'ai attaché. J'ai fait des efforts pour refermer la
3 porte.
4 Et après cette détonation, nous avons appris qu'une fille qui était dans le quartier
5 était abattue. Ils étaient nombreux. Ils se sont répartis en groupes. Ils ont investi
6 toute la ville. J'ai fait un effort pour rentrer dans la brousse tout en pleurant.
7 Certaines personnes pouvaient penser que je pleurais à cause de ces événements,
8 parce qu'ils ne savaient pas ce qui m'est arrivé. J'ai posé la question à d'autres
9 personnes pour savoir exactement où était mon père, est-ce qu'ils ont vu mon père
10 quelque part. Je fouillais partout, je cherchais où était mon père. Il y avait
11 beaucoup de personnes. On allait... on allait dans la brousse.
12 Pendant ce temps, il y avait eu une deuxième détonation. Il y avait un coup de feu.
13 Et après ce coup de feu, nous avons appris qu'un musulman appelé (Expurgé) a été
14 abattu. Et peu de temps après, nous avons entendu des détonations, des armes
15 lourdes. Pendant ce temps également, nous progressions dans la forêt pour nous
16 réfugier. Il n'y avait pas beaucoup de personnes dans la ville car tout le monde
17 préférait se réfugier dans la forêt. Et ce sont eux qui ont investi toute la... la ville.
18 Mon père et moi-même étions restés pendant longtemps dans la forêt. Nous nous
19 sommes dit que nous ne pouvons pas rester longtemps dans la forêt. Il faudrait
20 faire un effort pour ressortir sur le sable au bord du fleuve car c'était le mois de
21 mars, c'était la saison sèche, il y avait un banc de sable (Expurgé)
22 (Expurgé). Il y avait beaucoup de monde sur la plage. Et là-bas, nous avons
23 entendu que telle... telle autre personne a été abattue, mais nous ne savons pas
24 tout ce qui était arrivé. Je ne savais pas que... qu'ils ont défoncé notre porte. Toute
25 la population s'est réfugiée dans la brousse, et le village... ils ont investi tout le...
26 toute la ville.
27 Quand ils progressaient, ils défonçaient les portes, ils entraient dans des maisons
28 et ramassaient tous les effets. Tout ce qui s'était passé, les gens ont suivi sur RFI

1 que les... les Banyamulenge ont pillé des maisons.

2 Je peux vous parler de notre maison. Quand je partais, j'ai pris le soin de fermer à
3 clé notre maison, mais ils ont enfoncé cette... la porte, ils sont rentrés, ils ont ouvert
4 la valise de mon père et de ma mère. Ils ont jeté des articles, des habits. Partout
5 dans la maison, on pouvait retrouver un tissu par-ci, un autre par-là, et j'ai
6 retrouvé la maison dans un désordre total.

7 La population avait encore peur, mais j'ai pris la décision de revenir dans la ville
8 pour voir ce qui s'était passé après nous. Quand je suis revenue, je me suis rendu
9 compte qu'ils ont pris des casseroles, des matelas de mousse. La maison était
10 complètement vidée. J'ai fait des efforts, bien que j'avais peur, je faisais des efforts
11 pour contourner la maison. J'ai aperçu un pagne appartenant à ma mère. J'ai
12 repris... j'ai pris des actes de naissance que mon père a pris le soin de garder dans
13 sa valise. Ils ont déchiré, jeté partout. J'ai tout repris ces effets, je les ai remis dans
14 la valise (Expurgé).

15 Je ne pouvais pas expliquer tout ce qui s'était passé à mon père. J'ai préféré garder
16 le silence. Trois jours après, un véhicule était venu de Bangui. Pendant ce temps,
17 ils ont eu le temps de casser les boutiques des marchands ambulants. Ils ont tout
18 pris et ils ont traversé à bord d'une pirogue. Quand ce véhicule est arrivé, j'ai pris
19 mon père, j'ai demandé à ma grande sœur de faire partir mes parents à Bangui, les
20 évacuer à Bangui, car mon père ne pouvait pas supporter tout ce qui s'était passé.
21 J'ai demandé à ma grande sœur d'évacuer mes parents à Bangui, où se trouvaient
22 mes aînés, et c'est ce qu'elle a fait.

23 Quand il y a eu l'accalmie, je suis revenue à Mongoumba, j'ai cherché des
24 menuisiers pour pouvoir nous aider à réparer les portes fracassées. C'est ainsi que
25 ces menuisiers sont venus. Ils ont réparé toutes les portes.

26 Voilà tout ce que je peux vous dire, et si vous avez encore d'autres questions à me
27 poser, ces questions seront les bienvenues, je serai disposée à vous répondre.

28 Q. Merci, Madame le témoin.

1 Vous avez expliqué ce qui s'est passé ce jour-là et le jour suivant, et vous nous
2 avez donné une idée claire de ce qui vous était arrivé, à vous et à votre famille.
3 Cependant, j'aimerais vous poser quelques questions complémentaires pour
4 obtenir des éclaircissements sur un certain nombre de points de votre récit. Est-ce
5 que vous en êtes d'accord, Madame le témoin ?

6 R. Oui, je suis d'accord.

7 Q. Merci.

8 Revenons au moment où les pêcheurs se trouvaient à la rivière. Que s'est-il passé à
9 ce moment-là ?

10 R. J'ai eu à dire que les pêcheurs n'étaient pas encore... ne se trouvaient pas à la
11 rivière parce qu'il y a deux périodes. Donc, le soir, les pêcheurs vont à la rivière et
12 étendent leurs filets. Ils étendent leurs filets là où ils estiment que c'est profitable
13 pour eux. Donc, le pêcheur passe la nuit à la maison, et c'est le lendemain qu'il va
14 tirer ses filets pour voir s'il a ou non du poisson. J'ai pas dit qu'ils étaient... s'ils ne
15 se trouvaient pas sur la rivière. Ils étaient chez eux, et c'est lorsqu'ils se rendaient à
16 la rivière qu'ils ont rencontré les troupes. C'est à partir de là qu'ils ont commencé à
17 crier pour alerter la population.

18 Q. Et quelles troupes ont-ils vues ?

19 R. Il s'agissait des Banyamulenge dont je vous ai déjà parlé.

20 Q. Et de quelle direction venaient les Banyamulenge ?

21 R. Les Banyamulenge venaient de Libenge, qui est de l'autre côté de la rive. Ils
22 sont arrivés à pirogue. Nous ne savons pas s'ils ont accosté à 2 h ou 3 h du matin.
23 Ce qui est sûr, ils nous ont envahis le matin. Ils ont... ils ont traversé avec une
24 pirogue pour venir à Mongoumba.

25 Q. Vous avez dit tout à l'heure que vous aviez entendu des voix... qui criaient
26 « Fuyez, fuyez, les soldats arrivent ».

27 Qui poussait ces cris ?

28 R. Ce sont les pêcheurs qui descendaient tirer leurs filets qui ont commencé à crier.

1 Ce sont ceux-là qui ont rencontré les soldats au bord de la route, parce qu'ils
2 avaient l'intention d'aller tirer leurs filets. Ils ont donc rencontré beaucoup de
3 soldats au bord de la rive, et ils sont rentrés en criant « Fuyez, fuyez ». Ils disaient
4 ça à la population.

5 Q. Pourquoi... Pourquoi criaient-ils « Fuyez, fuyez » en voyant des soldats ?

6 R. Mais pourquoi devraient-ils crier s'ils n'avaient pas peur ? Si les autorités
7 envoient des soldats pour la sécurité de la population, ils ne peuvent pas venir de
8 grand matin avant d'envahir... afin d'envahir la population. Ils ne sont pas venus...
9 ils étaient venus très tôt le matin, ils étaient au bord de la... de la rive. Et les
10 pêcheurs, ayant vu ça, avaient très peur.

11 Q. Est-ce que les pêcheurs avaient vu ces soldats auparavant ?

12 Toutes mes excuses, Madame le témoin, ma question n'a pas été claire peut-être.
13 Avant ce jour du 5 mars, est-ce que les pêcheurs avaient vu ces Banyamulenge ?

14 R. Je pense avoir dit, dans ma déclaration, une telle chose. Mais je pense que si je
15 devrais revenir sur cette déclaration, cela aurait pris beaucoup de temps.

16 Quelques jours avant le 5, il y a eu des événements à Mongoumba. Je ne sais pas si
17 vous êtes d'accord pour que je puisse relater les faits.

18 Q. Madame, vous êtes libre de nous fournir toute information qui vous paraît
19 utile ; ce qui nous intéresse, c'est de savoir si vous vous rappelez ce qui s'est passé
20 ce jour-là. Est-ce que vous me comprenez ?

21 R. Oui, je vous comprends bien.

22 Je crois que j'ai eu à dire que ce qui s'est passé, c'était à la date du 5 mars. Mais
23 quelques quatre ou cinq jours avant cette date du 5 mars, nous étions au quartier.

24 C'était un après-midi, et nous avons entendu dire que les Banyamulenge se
25 retiraient. On nous a dit qu'ils sont arrivés au port. Et vous savez qu'au port il y a
26 un détachement des militaires, parce que lors des événements, des conflits depuis
27 80... 1996, il y a un détachement militaire.

28 Donc, les Banyamulenge ont quitté la ville de Bangui, et ils sont arrivés à

1 Mongoumba dans de grosses pirogues, avec des marchandises. Lorsqu'ils sont
2 arrivés au port, les militaires leur ont demandé de décharger les... des... les
3 marchandises avant de faire un contrôle. Et à ce moment-là, je n'étais pas présente.
4 Je ne l'ai pas... Je n'ai pas vu ces marchandises-là, j'ai seulement appris qu'il y avait
5 beaucoup d'argent, des sacs dans lesquels il y avait de l'argent.

6 Donc, les militaires... nos militaires ont donc délesté les Banyamulenge de ces
7 sommes d'argent-là. Ces Banyamulenge ont demandé que les... la... les sommes
8 d'argent leur soient restituées. Les militaires ont refusé. Je ne sais pas ce qu'ils
9 s'étaient dit entre eux. Seulement, la population sait que les Banyamulenge leur
10 ont dit, c'est-à-dire aux militaires : « Vous avez refusé de nous restituer nos
11 affaires. Nous allons partir, mais nous allons revenir. » Ça, c'était quatre ou cinq
12 jours avant leur arrivée.

13 Qu'est-ce que nos militaires ont fait de cet argent, je ne sais pas. Est-ce qu'ils ont
14 déposé cet argent-là au Trésor public ? Je ne sais pas. Je sais seulement que nous
15 avons payé les pots cassés (*dit le témoin en français*) à ces Banyamulenge. Et si
16 seulement ils n'avaient pas pris cet argent aux Banyamulenge, nous n'aurons pas
17 vécu ce que nous avons souffert. Ils ont donc promis, c'est-à-dire les
18 Banyamulenge ont promis de revenir.

19 Au niveau de la population, on se disait : ça, ça ne nous concernait pas. Ils
20 n'avaient qu'à revenir et demander que les militaires leur restituent leur argent.

21 C'est donc comme ça qu'ils sont arrivés le 5. Ils étaient nombreux. Je ne sais pas
22 s'ils ont eu à demander des renforts, parce qu'au jour du contrôle, ils n'étaient pas
23 nombreux. Cependant, le 5, le 5 mars, ils étaient nombreux et ils ont envahi toute
24 la ville. Ils sont donc venus le matin accoster. Les pêcheurs les ont vus et ont
25 donné l'alerte. C'est ce qui fait que la population a commencé à s'enfuir de toutes
26 parts.

27 Q. Madame, vous avez dit qu'il y avait un détachement à Mongoumba depuis
28 *1996 ; comment savez-vous cela ?

1 R. Je le sais parce que Mongoumba, c'est ma ville. Je suis née à Mongoumba, j'ai
2 grandi à Mongoumba, j'ai étudié à Mongoumba. C'est vrai que je vis à Bangui,
3 mais je vais fréquemment à Mongoumba, parce que mes parents sont vieux.

4 Je vais fréquemment à Mongoumba, et au moment où il y a eu ces événements,
5 parce que Mongoumba se situe à... à une frontière avec une... un autre pays, donc
6 il y a un détachement, il y a des détachements qui se relaient régulièrement. Et
7 même aujourd'hui où je vous parle, il y a un détachement militaire à Mongoumba.

8 Q. Et en février et mars 2003, savez-vous combien de soldats de l'armée nationale
9 étaient postés à Mongoumba ?

10 R. Je ne peux pas en savoir le.... le nombre, parce que je ne les ai pas envoyés. Il n'y
11 a que l'état-major qui puisse dire combien d'éléments composaient ce
12 détachement-là. Est-ce qu'ils étaient 15, 20 ? Je ne sais pas, j'étais au quartier, je ne
13 collaborais pas avec eux.

14 Je voyais passer des militaires, on pouvait se dire bonjour, mais je ne saurais dire
15 exactement quel était leur nombre.

16 Q. Comment ces soldats étaient-ils vêtus ?

17 R. Nous savons quel était l'uniforme des militaires de notre pays. Parfois, ils
18 étaient en tenue kaki. D'autres jours encore, ils étaient en tenue de combat, vert
19 armée. Je reconnais les militaires de notre pays parce qu'ils portaient tous un béret
20 vert... un béret rouge (*correction de l'interprète*).

21 Q. Vous avez dit que vous voyiez les soldats de l'armée nationale dans la rue.
22 Quelle langue ces soldats parlaient-ils ?

23 R. Les soldats de l'armée nationale parlent sango, ce sont des Centrafricains. Et
24 c'est l'état-major des forces armées de notre pays qui les a envoyés pour protéger
25 la population. Ils parlaient sango ; ils ne parlaient pas une autre langue. Peut-être
26 si, vous, vous avez... si vous vous entraînez avec eux en français, d'accord. Mais
27 eux et nous, nous nous parlions sango.

28 Q. Pourriez-vous nous dire quel est le nom de l'armée nationale ?

1 R. Je ne sais pas, je ne suis pas militaire. Je sais seulement qu'il y a des militaires au
2 camp Kasai. Vu que je ne suis pas militaire, je ne sais pas.

3 Je sais... je reconnais les soldats dans la rue. Quand ils passent, je sais que c'est un
4 soldat.

5 Q. Savez-vous aussi quelles armes ils ont ?

6 R. J'ai une question à vous poser. Vous voulez savoir de quels militaires ? Ou, du
7 moins, je veux savoir de quels militaires vous parlez.

8 Q. Je vous pose une question concernant les soldats que vous avez qualifiés de
9 soldats de l'armée nationale qui étaient postés à Mongoumba en février,
10 mars 2003 ; ceux qui portaient les bérets rouges, comme vous avez dit.

11 R. Je crois que lorsqu'ils sont en détachement à Mongoumba, chacun porte une
12 arme. Mais dans leur caserne, ils ne se promènent pas dans les quartiers avec leur
13 arme. Ils n'ont pas d'armes quand ils se promènent dans le quartier. Je ne connais
14 pas les types d'armes. À cette époque, il n'y avait pas de conflits à Mongoumba.
15 Donc, je ne sais pas quel type d'armes ils portaient et je ne les ai jamais vus porter
16 d'armes.

17 Q. Quel était le comportement de ces soldats de l'armée nationale envers la
18 population civile de Mongoumba ?

19 R. Lorsque les militaires ont été... étaient en détachement à Mongoumba, ils n'ont
20 pas commis d'exactions vis-à-vis de la population civile. Ils n'ont pas maltraité la
21 population, ils n'ont pas commis de... de méfaits ; ils assuraient la sécurité de la
22 population.

23 Q. Et comment savez-vous cela, Madame le témoin ? Est-ce que vous en avez été
24 témoin vous-même ?

25 R. Oui, je vous en parle parce que j'en ai été témoin. Mais des faits qui se sont
26 produits quatre ou cinq jours avant la date dont nous parlions, je n'ai pas vu cela
27 de mes propres yeux, parce qu'il était dit dans la population que les
28 Banyamulenge avaient promis de revenir. Donc, je relate ici les faits qui se sont

1 produits le 5, que j'ai vécus moi-même.

2 Q. Le 5 mars, Madame le témoin, vous avez dit que les pêcheurs criaient : « Fuyez,
3 les soldats arrivent. » Et vous avez également dit qu'il y avait un grand groupe de
4 soldats qui est arrivé chez vous dans votre maison. Pouvez-vous nous donner une
5 estimation du nombre de soldats qui se sont approchés de votre maison ?

6 R. J'ai dit qu'il y avait un nombre important de soldats et qui venaient du quartier
7 sango atteindre le... le centre-ville avant de continuer au camp fonctionnaire.

8 Ceux qui sont venus chez moi étaient au nombre de trois, mais ils étaient dans un
9 groupe. D'autres empruntaient des ruelles dans le quartier, ils se répartissaient, ils
10 se répandaient dans le quartier.

11 Donc, les seuls que j'ai reconnus, ce sont les trois qui sont venus chez moi. Les
12 autres qui progressaient, j'étais à l'intérieur de la maison, je ne peux pas en estimer
13 le nombre. Je ne reconnais que les trois qui ont couché avec moi. Donc, je ne
14 reconnais que ces trois-là ; les... les autres ne m'ont pas touchée.

15 Q. Les trois soldats qui vous ont agressée chez vous, dans votre maison,
16 portaient-ils quoi que ce soit sur eux ?

17 R. Ils avaient rien dans leurs mains. Est-ce qu'ils étaient des soldats réguliers ? Je
18 ne suis pas sûre. Sinon, ils auraient dû s'en tenir à leur arme et assurer la sécurité.

19 Certainement qu'ils ont enrôlé des hommes à Libenge, Tandala (*phon.*) et bien
20 d'autres villages pour venir nous humilier. Ce ne sont pas des soldats réguliers.

21 Q. Pouvez-vous décrire l'apparence physique de ces trois hommes ?

22 R. J'ai dit que parmi les trois hommes, celui qui me faisait signe de la main, celui
23 qui a couché avec moi... qui était le premier à coucher avec moi était plus grand.
24 Mais les deux autres avaient une taille moyenne. Mais c'est le premier qui a
25 couché avec moi qui était grand de taille.

26 Q. Madame, avant de vous poser des questions sur la manière dont ces hommes
27 ont couché avec vous, j'aimerais obtenir des éclaircissements sur certains points.

28 Premièrement, lorsque ces hommes vous ont fait signe de la main, pourriez-vous

1 nous décrire ce signe de la main ?

2 R. Lorsque je suis sortie de la maison, j'avais en main la clé de la maison. J'étais en
3 train de fermer la maison... la porte à clé. Mais je ne sais pas comment je vais faire
4 ce signe-là pour... pour vous permettre de comprendre.

5 Q. Qu'avez-vous fait lorsque ces hommes vous ont fait un signe de la main ?

6 R. J'ai dit tout à l'heure, lorsqu'ils ont fait signe... C'est pas tous les trois. C'est
7 seulement le plus grand. Le plus grand m'a fait signe. Lorsque je sortais de la
8 maison, j'étais en train de sortir en reculant. Je voulais fermer la porte. Et quand je
9 me suis tournée, j'ai vu trois hommes qui marchaient en ma direction, qui venaient.
10 Les autres étaient dans le quartier, mais seulement trois se dirigeaient vers moi. Et
11 quand je voulais fermer la porte à clé, le plus grand m'a fait signe. Mais si
12 quelqu'un te fait de tels gestes, c'est pour te demander de t'arrêter. Il m'a fait ce
13 signe-là. J'avais peur, et j'ai lâché. Je me tenais debout. Pendant ce temps, ils
14 avançaient. Et quand ils sont arrivés, ils m'ont demandé de rouvrir la porte. Je
15 n'avais pas encore fermé avec la clé. J'étais obligée de rouvrir la porte et ils sont
16 rentrés après moi.

17 Q. Avez-vous tenté de prendre la fuite, Madame le témoin ?

18 R. Mais je n'avais pas pris la fuite. Lorsqu'ils m'ont fait ce signe-là, j'avais peur.
19 Mais une pauvre femme comme moi, pouvais-je courir plus vite que ces trois
20 braves hommes ?

21 Non, j'avais peur. Si je me... me hasardais à courir, ils allaient me rattraper et me
22 faire du mal. Après m'avoir fait ce signe-là, je leur ai obéi. Je me suis tenue debout
23 et ils sont venus me retrouver.

24 Q. Vous avez dit que vous êtes rentrée de nouveau dans la maison et que les trois
25 vous ont suivie. Avant la pause, vous nous avez dit qu'ils sont allés... ils sont
26 entrés dans toutes les chambres de la maison et que vous vous trouviez dans le
27 salon. Que s'est-il passé alors ?

28 R. Lorsqu'ils sont rentrés... entrés dans les chambres, j'étais debout au salon. Ils ont

1 ouvert. Ils sont entrés dans la chambre de mon père. Ils ont ouvert sa valise, la
2 valise de ma mère également. Ils sont entrés dans ma chambre. Ensuite, ils se sont
3 dirigés dans l'autre chambre. Ils sont entrés dans une pièce qui servait de débarras.
4 Et ce n'est qu'après qu'ils sont revenus me retrouver au salon.

5 Q. Vous nous avez dit, précédemment, que le plus grand de ces hommes est le
6 premier à avoir couché avec vous ; qu'est-ce que vous voulez dire par « coucher
7 avec vous » ?

8 R. Mais si un homme vous dit que... si une femme vous dit qu'un homme a couché
9 avec elle, c'est... c'est pour vous faire comprendre qu'il m'a déshabillée, il m'a
10 pénétrée ; c'est ce que je voulais vous faire comprendre.

11 Q. Quelle partie de son corps vous a pénétrée, Madame le témoin ?

12 R. Mais comment un homme couche avec une femme ? Il se sert de son pénis pour
13 pénétrer la femme. C'est comme ça... c'est de cette manière que ça se passe
14 habituellement.

15 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Madame Carl, la réponse
16 apportée par le témoin suffit-elle à l'Accusation ?

17 M^{me} CARL (interprétation) : Madame le Président, je crois qu'à la lumière d'une
18 décision précédente de la Chambre visant à établir les preuves physiques de viol,
19 je pense que je peux passer à autre chose.

20 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Maître Liriss, seriez-vous
21 d'accord pour dire que nous n'avons pas besoin d'entrer dans des détails
22 supplémentaires afin d'établir le... l'élément physique du crime, comme l'a déjà dit
23 le témoin ?

24 M^e NKWEBE : La Défense est d'accord, Madame, pour autant, et elle insiste qu'il
25 s'agit simplement de la description physique et non pas de l'acte lui-même, de
26 l'existence de l'acte. Je vous remercie.

27 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Maintenant, c'est moi qui
28 suis confuse, Maître Liriss. Est-ce qu'on est en train de parler... de dire, comme l'a

1 dit le témoin, qu'il y a eu rapport sexuel avec pénétration ? Est-ce exact ?

2 M^e NKWEBE : C'est exact, Madame.

3 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Merci beaucoup.

4 Madame Carl.

5 M^{me} CARL (interprétation) : Madame le Président, puis-je avoir un instant pour
6 consulter mes confrères, s'il vous plaît ?

7 Merci.

8 *(Discussion au sein de l'équipe du Procureur)*

9 Madame le Président, avec votre permission, j'aimerais établir un détail
10 supplémentaire sur ce point, après quoi je passerai au reste du témoignage. Merci.

11 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Je vous rappelle les
12 recommandations de l'Unité des victimes et des témoins afin de ne pas obliger le
13 témoin à répondre à des questions qui sont très gênantes ou très embarrassantes.

14 La façon dont vous formulerez vos questions... aidera.

15 M^{me} CARL (interprétation) : Bien sûr, Madame le Président.

16 Madame le témoin, je n'ai pas l'intention de vous mettre mal à l'aise. J'ai une
17 question supplémentaire sur cette partie de votre récit.

18 Q. Quelle partie de votre corps a été pénétrée par le premier homme ?

19 LE TÉMOIN (interprétation) :

20 R. Vous m'avez déjà posé cette question et je crois vous avoir répondu. Je suis une
21 femme. Mais comment un homme couche avec une femme ? L'homme fait usage
22 de son corps pour pénétrer le... la partie féminine de la femme. Voulez-vous que je
23 vous donne le nom précis ?

24 Q. Non, Madame, c'est suffisant. Merci beaucoup.

25 Dans quelle position vous trouviez-vous pendant que les hommes ont couché avec
26 vous ?

27 R. Je vous ai dit que lorsqu'il m'a fait signe de la main me demandant de me
28 coucher, je n'ai pas obéi. J'ai voulu tenir tête. Il m'a donné un coup de pied. Et

1 j'étais tombée. J'étais allongée sur le dos et je regardais vers le haut. Ma nuque,
2 mon dos... étaient contre le sol et, pendant ce temps, je regardais vers le haut.

3 Q. Est-ce que vous étiez en mesure de voir ce que les deux autres hommes
4 faisaient pendant que le premier couchait avec vous ?

5 R. Pendant que le premier couchait avec moi, les autres se tenaient debout ; ils
6 l'observaient. Ils lui parlaient, mais je ne pouvais pas comprendre, car je ne
7 comprenais pas leur langue, et je sais pas qu'est-ce qu'ils lui disaient. Est-ce qu'ils
8 lui disaient de faire vite ou comment ? Je ne « pouvais » vous le dire. Mais ils
9 s'adressaient à lui quand il couchait avec moi.

10 Q. Vous avez dit tout à l'heure qu'après que le premier homme ait couché avec
11 vous, le deuxième est arrivé. A-t-il fait la même chose que le premier ?

12 R. Effectivement, ils ont tous fait la même chose. Le premier s'est relevé, il a remis
13 sa fermeture ; le deuxième a baissé sa fermeture, il a commencé à coucher avec
14 moi. Je n'avais pas le temps de me nettoyer. J'étais malheureuse. Je me tenais dans
15 la même position.

16 Q. Avez-vous pensé, à un moment, que vous pouviez partir ?

17 R. Pendant que je pleurais, je ne pensais pas que j'allais venir jusqu'ici. Je pensais
18 que j'allais mourir, parce que c'était difficile à supporter. Je ne m'attendais pas à
19 avoir un... les rapports sexuels avec de tels hommes. Et ce n'était pas un seul ; le
20 premier est venu, un autre se jetait sur toi, et d'autre encore. C'était dur à
21 supporter. Heureusement, Dieu était avec moi.

22 Q. Merci, Madame.

23 Vous avez dit qu'alors que le premier couchait avec... couchait avec vous, les
24 autres lui parlaient.

25 Lorsque le deuxième et le troisième couchaient avec vous, est-ce qu'ils parlaient
26 entre eux aussi ?

27 R. Oui, ils se parlaient entre eux.

28 Le premier... le premier qui s'est relevé s'entretenait avec le troisième pendant que

1 le deuxième couchait avec moi, mais je ne pouvais pas comprendre ce qu'ils se
2 disaient.

3 Q. Vous ne compreniez pas la langue dans laquelle ils parlaient, mais est-ce que
4 sans les comprendre, sans en comprendre le sens particulier, les mots qu'ils
5 prononçaient vous paraissaient-ils familiers ?

6 R. Non, c'était pas familier du tout.

7 Q. Et que pensiez-vous de ces hommes ? D'où pensiez-vous qu'ils venaient ?

8 R. Pour autant que je sache, ces hommes faisaient partie des groupes de
9 Banyamulenge qui sont venus de Libenge.

10 Q. Pourriez-vous nous expliquer à nouveau pourquoi vous pensiez qu'ils venaient
11 de Libenge ?

12 R. Pourquoi est-ce que j'ai dit qu'ils venaient de Libenge ? C'est tout simplement
13 parce que lorsqu'ils venaient... sont venus pour la première fois et qu'ils étaient
14 dépouillés de tout, on savait qu'ils allaient à... à Libenge. Personne ne peut quitter
15 Zongo et aller faire des... des opérations à Mongoumba et revenir. Mais ils ont...
16 certainement qu'ils ont traversé pour venir à Mongoumba. À partir de Libenge, ils
17 sont venus à Mongoumba pour commettre ces exactions. C'est ce que je sais.

18 Q. Pourriez-vous nous décrire une nouvelle fois, peut-être avec plus de détails,
19 comment ces trois hommes étaient-ils vêtus ?

20 R. Ces trois hommes-là portaient l'uniforme militaire. Lorsqu'on les a fait traverser
21 en République centrafricaine, on leur avait donné des... l'uniforme militaire. Ce
22 que je n'ai pas vu, c'étaient les bérets, les insignes, les grades, les rangers. D'autres...
23 certains avaient des tongs ; d'autres, des chaussures de sport. Et je vous dis qu'ils
24 étaient vêtus d'uniformes militaires.

25 Q. Vous avez dit, tout à l'heure, qu'alors que le troisième homme couchait avec
26 vous, vous avez entendu une explosion. Pourriez-vous nous donner davantage de
27 détails là-dessus ?

28 R. J'ai eu à dire que lorsque qu'il était encore... ce n'est pas lorsqu'il était sur moi

1 qu'il y a eu cette détonation. C'est lorsqu'il s'est levé, et lorsqu'il fermait sa
2 fermeture, qu'il y a eu cette détonation.

3 Q. Et qu'est-ce qui s'est passé ensuite, Madame le témoin ?

4 R. Après cette détonation, ils sont sortis en courant. J'étais encore à l'intérieur de la
5 maison ; donc, je ne suis pas en mesure de dire dans quelle direction ils étaient
6 partis. Je... Je pleurais, je m'inquiétais. Et à un moment, je me suis dit que si je
7 restais à l'intérieur de la maison, d'autres pouvaient venir pour me faire subir les
8 mêmes actes. Je me suis donc levée, j'ai pris un tissu et je me suis nettoyée. Je
9 pleurais. J'ai quand même fermé la porte et je me suis réfugiée dans la brousse.

10 Q. Savez-vous d'où provenait cette détonation ?

11 R. J'ai eu à dire que cette détonation venait du quartier. C'était lorsqu'une femme a
12 été abattue. Et ça, ce n'était pas très loin de notre domicile.

13 Q. Comment savez-vous qu'une femme avait été tuée ?

14 R. Mais quand il y a un décès, tout le monde le sait. Elle a été abattue
15 publiquement. Je ne sais pas quel était le problème. Ce qui est sûr, elle a été
16 abattue. Ça, tout le monde le savait. Elle a été inhumée.

17 Q. Savez-vous comment elle a été tuée ?

18 R. Je ne sais pas comment elle a été tuée. Je sais seulement qu'elle a été abattue.

19 Q. Savez-vous qui l'a tuée ?

20 R. Je ne sais pas qui est-ce qui l'a tuée. Je sais seulement que la personne qui l'a
21 abattue était dans le groupe des Banyamulenge, mais la personne en tant que telle,
22 je ne la connais pas.

23 Q. Vous avez dit qu'après leur départ, vous avez fui dans la brousse. Vous
24 souvenez-vous du moment de la journée auquel cela est arrivé ?

25 R. Je crois que, sur le coup, on ne pouvait pas savoir quelle heure il était. On peut
26 situer cela dans la matinée, à peu près avant 8 h. Ils sont arrivés à 5 h, parce que
27 c'est à cette heure-là qu'on entendait les cris. Je pense que c'était à cette heure-là.
28 Vous savez, Mongoumba n'est pas une grande ville, mais l'heure à laquelle je me

1 suis réfugiée dans la brousse, je ne... je ne le savais pas parce que je n'avais pas de
2 montre.

3 Q. Vous sentiez-vous en condition de fuir dans la brousse, Madame ?

4 R. Même si on n'était pas dans la condition de fuir, on ne pouvait pas faire
5 autrement. Je me suis dit... c'aurait été pire si je restais dans... à l'intérieur de la
6 maison. C'est vrai qu'ils ont couché avec moi, mais ils ne... ils ne m'ont pas brisé
7 les os de la jambe. J'ai donc fait l'effort de me réfugier dans la brousse. Je ne
8 pouvais pas rester dans cette maison-là.

9 Q. Où avez-vous fui, Madame le témoin ?

10 R. J'ai eu à dire que je me suis réfugiée dans la brousse, la route qui mène au
11 champ.

12 Et c'est par ce sentier, par cette route-là, que beaucoup de personnes sont... sont
13 parties. Et j'ai moi-même emprunté cette route qui mène dans les champs.

14 Q. Êtes-vous allée à un endroit en particulier ?

15 R. J'ai eu à dire, je me suis réfugiée dans la brousse et je me suis rendue au champ
16 de... dans le champ de ma mère. Je sais où ça se trouve, parce qu'entretemps, j'ai
17 eu à dire à ma sœur aînée de... d'accompagner mes parents dans... dans leur
18 champ.

19 J'ai donc emprunté le sentier qui mène à ce champ-là, et je les ai retrouvés là-bas,
20 c'est-à-dire dans notre champ.

21 Q. Vous avez dit qu'il y avait sur ce chemin plusieurs personnes et que vous leur
22 avez demandé des nouvelles de votre père. Pouvez-vous décrire ces gens ?

23 R. Mais qui étaient ces gens ? C'était la population de Mongoumba qui se réfugiait,
24 vu tout ce qui se passait. Il y avait des... des hommes, des femmes, des personnes
25 âgées, tout le monde cherchait à se réfugier. Donc, j'ai posé la question à certaines
26 de ces personnes : « Est-ce que vous avez vu mon père » ? Ils ont dit : « Oui, on a
27 vu votre père qui... votre père, votre mère, et votre sœur aînée qui soutenait votre
28 père. » C'était sur le sentier de... qui menait à notre champ. Je n'ai pas demandé

1 cela à des étrangers.

2 Q. Savez-vous vers où... où se rendaient tous ces gens ?

3 R. Ils cherchaient tous à se réfugier dans la brousse, parce que vu la direction
4 empruntée par les Banyamulenge pour envahir la ville, personne ne pouvait oser
5 aller en direction de la rivière. Tout le monde, donc, cherchait à se réfugier dans la
6 brousse.

7 Q. À votre arrivée à la ferme, combien de temps êtes-vous restée dans la brousse ?

8 R. J'ai eu à dire que nous n'avons pas passé la nuit au champ, parce que la forêt de
9 Mongoumba est très grande. Vu que nous n'avons pas les... de lit, nous sommes
10 repartis... nous sommes ressortis (Expurgé). C'est le nom de la
11 localité où nous nous sommes rendus. (Expurgé). Et c'est là-bas que nous
12 avons passé la nuit. Nous n'avons pas passé la nuit en forêt.

13 Q. À quelle distance (Expurgé) se trouve-il de Mongoumba ?

14 R. La distance qui sépare Mongoumba (Expurgé)

15 (Expurgé)

16 (Expurgé)

17 (Expurgé)

18 Q. Combien de temps cela vous a-t-il pris de vous rendre jusqu'à là-bas ?

19 R. Je crois vous avoir dit que dans tous ces événements, je ne peux pas estimer une
20 durée. Je n'avais pas de montre. Et quand vous subissez un tel événement, je crois
21 qu'une heure peut paraître dix heures de temps. Nous avons marché, marché.
22 Mon père n'avait pas de force et nous avons marché doucement avant d'atteindre
23 cette localité-là. Mais je ne peux pas l'estimer en termes d'heure précise parce que
24 je n'avais pas de montre.

25 Q. C'est parfait, Madame le témoin.

26 Pouvez-vous décrire l'ambiance et la situation à (Expurgé)?

27 R. Lorsque nous sommes arrivés à (Expurgé), en fait, nous n'étions pas les premiers.

28 Il y avait déjà d'autres personnes. Il y avait de nombreuses personnes sur la (Expurgé).

1 Tout le monde était regroupé par groupe, par famille, mais c'était toujours
2 l'inquiétude.

3 *(Discussion au sein de l'équipe du Procureur)*

4 M^{me} CARL (interprétation) : Madame le Président, je finis ainsi cette partie. Et si
5 vous le permettez, je suggérerais que nous fassions la pause maintenant, puisqu'il
6 ne nous reste que cinq minutes.

7 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Je crois que la Chambre est
8 d'accord.

9 Madame le témoin, nous allons une nouvelle fois suspendre cette audience.

10 L'heure est venue de faire une pause déjeuner.

11 Vous allez donc pouvoir déjeuner, vous reposer, de même que nos amis
12 interprètes et sténographes, et que l'ensemble des parties et participants.

13 Nous nous retrouverons ici à 14 h 30.

14 Greffier d'audience, s'il vous plaît, passons à huis clos afin que le témoin puisse
15 être raccompagné à l'extérieur de la salle d'audience.

16 Et dans le même temps, nous suspendons et nous reprendrons à 14 h 30.

17 **(Passage en audience à huis clos à 12 h 54)* Reclassifié en audience publique

18 M. LE GREFFIER (interprétation) : Nous sommes à huis clos, Madame le Président.

19 *(Le témoin est reconduit hors du prétoire)*

20 *All rise.*

21 **(L'audience, suspendue à 12 h 55, est reprise à huis clos à 14 h 34)* Reclassifié en audience publique

22 M. L'HUISSIER : Veuillez vous lever.

23 Veuillez vous asseoir.

24 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Rebonjour.

25 Nous allons reprendre nos travaux et je vais, pour cela, demander à l'huissier
26 d'audience de bien vouloir faire entrer le témoin.

27 *(Le témoin est introduit au prétoire)*

28 Nous pouvons passer en audience publique, s'il vous plaît.

1 (Passage en audience publique à 14 h 36)

2 M. LE GREFFIER (interprétation) : Nous sommes en audience publique, Madame
3 le Président.

4 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Merci.

5 Bonjour, Madame.

6 LE TÉMOIN (interprétation) : Bonjour, Madame le Président.

7 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Avez-vous pu déjeuner et
8 vous reposer un petit peu ?

9 LE TÉMOIN (interprétation) : Oui, j'ai eu l'occasion de déjeuner et de me reposer
10 un peu avant de revenir ici.

11 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Êtes-vous prête à
12 poursuivre votre déposition ?

13 LE TÉMOIN (interprétation) : Oui, je suis d'accord. Je suis prête à répondre à vos
14 questions.

15 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Merci.

16 Madame Carl, vous avez la parole.

17 M^{me} CARL (interprétation) : Merci, Madame le Président.

18 Q. Soyez la bienvenue, Madame le témoin. J'ai quelques...

19 LE TÉMOIN (interprétation) :

20 R. Je vous remercie.

21 Q. Désolée de vous avoir interrompue.

22 J'ai des questions complémentaires à vous poser pour préciser ce que vous nous
23 avez déclaré avant la pause ce matin.

24 Madame, quelle langue est parlée à Libenge ?

25 R. À Libenge, la population parle la langue lingala, comme nous aussi, de notre
26 côté, nous parlons la langue sango, comme à Bangui. Donc, je précise, à
27 Mongoumba, nous parlons sango, et à Libenge, les gens parlent le lingala.

28 Q. Les trois hommes qui vous ont agressée dans votre maison, est-ce qu'ils

1 parlaient sango ?

2 R. Ils ne parlaient pas sango.

3 Q. Est-ce qu'ils parlaient français ?

4 R. Ils ne parlaient pas français non plus ; s'ils parlaient en français, j'allais
5 comprendre.

6 Q. Et quelle langue parlaient-ils alors ?

7 R. Ils parlaient une langue que je ne connais pas, puisque s'ils parlaient lingala, je
8 pouvais au moins comprendre quelques mots, puisqu'à Mongoumba il y a
9 certaines personnes qui comprennent le lingala. Donc, la langue qu'ils parlaient
10 n'était pas vraiment le lingala, c'était probablement leur propre langue... leur
11 dialecte.

12 *(Discussion au sein de l'équipe du Procureur)*

13 Merci, Madame.

14 J'aimerais que vous nous apportiez une précision en ce qui concerne ce que les
15 trois hommes vous ont fait. Vous nous avez déclaré ce matin que le premier... le
16 premier homme avait couché avec vous et que le deuxième homme avait fait la
17 même chose. Est-ce que le troisième homme a fait la même chose que le premier et
18 le deuxième ?

19 R. Je vous ai dit que tous les trois avaient fait la même chose. Le premier homme
20 avait couché avec moi, il s'est relevé. Le deuxième est venu coucher avec moi, il
21 s'est relevé. Et le troisième est également venu coucher avec moi avant qu'il ne
22 puisse s'enfuir après la détonation.

23 Q. J'ai une dernière question au sujet de l'incident dans votre maison.

24 En ce qui concerne le premier homme qui a couché avec vous, vous avez déclaré
25 qu'il avait éjaculé en vous ; est-ce que les trois hommes ont fait cela, Madame ?

26 R. Tous les trois ont éjaculé en moi.

27 Q. * Vous avez déclaré à la Cour qu'il y avait des soldats nationaux, les bérets
28 rouges stationnés à Mongoumba. Qu'est-ce que ces soldats nationaux ont fait

1 lorsqu'ils sont venus de Libenge?.

2 R. Au moment où les Banyamulenge sont arrivés à Mongoumba, il n'y avait pas
3 assez de soldats de notre pays. Quatre jours après leur arrivée, lorsqu'ils ont retiré
4 l'argent... ils ont pris l'argent sur ces Banyamulenge, après cela, ils sont repartis à
5 Bangui. Alors, je me suis dit : « Est-ce qu'ils ont déclaré l'argent qu'ils ont pris aux
6 autorités ? » Ceux qui sont venus à Bangui sont restés à Bangui. Et ceux qui étaient
7 restés à... à Mongoumba ne pouvaient pas tenir devant la force de l'ennemi. Et
8 c'était avec eux que nous avons pris la fuite pour entrer dans la forêt.

9 Q. Le 5 mars 2003, ce jour-là, avant que vous ne preniez la fuite dans le... dans la
10 brousse, est-ce que vous avez vu d'autres soldats que les Banyamulenge ?

11 R. Je n'ai pas constaté la présence d'un autre groupe armé.

12 Q. Quand (Expurgé), vous avez déclaré — et pour le procès-verbal, je
13 dirai qu'il s'agit de la transcription d'aujourd'hui, page 29, lignes 1 à 6, version
14 anglaise : « Les Banyamulenge s'emparaient de la ville. Ils s'emparaient de tout. »
15 Comment savez-vous cela ?

16 R. (Expurgé), par la suite, nous
17 sommes revenus à Mongoumba, et lorsque nous sommes revenus, nous avons
18 constaté que certaines portes étaient ouvertes, et les maisons ne contenaient plus
19 de... de biens. Et tout le monde se plaignait. Certains se plaignaient de la
20 disparition de leurs matelas en mousse, d'autres se plaignaient de la disparition de
21 certains ustensiles de cuisine. Et tout le monde était attristé, tout le monde se
22 plaignait.

23 Q. Avant que vous ne retourniez à Mongoumba, et au moment où vous étiez
24 toujours (Expurgé), avez-vous été informée de ce qui se passait à Mongoumba ?

25 R. Lorsque l'incident s'est produit, le 5, nous avons pris la suite... la fuite pour
26 nous réfugier dans la forêt. Par la suite, nous sommes allés sur la... le banc de sable.
27 Et c'était à ce moment-là qu'ils procédaient aux pillages. Et ils ont entreposé tous
28 les biens pillés dans les pirogues pour les amener. Et il y avait des garçons qui les

1 aidaient à transporter ces biens. C'était... c'est tout cela qui nous a permis de...
2 d'avoir toutes ces informations.

3 Q. Qui vous a déclaré qu'ils transportaient des biens dans des pirogues de l'autre
4 côté ?

5 R. C'étaient les garçons qui étaient encore dans le village, qu'on appelait en
6 français « émissaires » (*dit le témoin en français*). Ceux-là, quand les incidents se
7 produisaient, certes, ils s'enfuyaient, mais de temps en temps ils revenaient au
8 village. Et donc, c'étaient eux qui assuraient le transport de tous ces biens pillés. Et
9 tout le monde à Mongoumba savait que c'étaient ces garçons-là qui leur prêtaient
10 main-forte pour transporter les biens.

11 Q. Et d'où venaient ces garçons ?

12 R. Ce sont tous des enfants de Mongoumba. Ils ne sont venus de nulle part.

13 M^{me} CARL (interprétation) : Madame le Président, est-ce que je peux demander un
14 huis clos partiel pour poser certaines questions maintenant ?

15 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Monsieur le greffier
16 d'audience, s'il vous plaît.

17 **(Passage en audience à huis clos partiel à 14 h 49)* Reclassifié en audience publique

18 M. LE GREFFIER (interprétation) : Nous sommes à huis clos partiel, Madame le
19 Président.

20 M^{me} CARL (interprétation) : Merci, Madame le Président.

21 Q. Madame, êtes-vous membre d'une organisation de victimes ?

22 LE TÉMOIN (interprétation) :

23 R. Oui, je suis membre d'une organisation des victimes, je fais partie d'une ONG.

24 Q. Quel est le nom de cette ONG ?

25 R. L'ONG à laquelle j'appartiens s'appelle « Ocodefad ».

26 Q. Est-ce que vous pourriez nous dire ce qu'« Ocodefad » signifie ?

27 R. Ocodefad est le sigle qui signifie Organisation pour la compassion et la... et le
28 développement des familles en détresse.

1 Q. Quel est le but, la raison d'être d'Ocodefad ?

2 R. La fondatrice qui a mis en place cette ONG l'a établie suite aux événements des
3 Banyamulenge puisqu'au PK 22, lorsque... lorsqu'elle s'y trouvait avec son mari,
4 celui-ci a été abattu par les Banyamulenge. Et par la suite, « il » a mis en place cette
5 ONG et nous a appelés pour que nous puissions « nous y » adhérer.

6 Q. Et à quel moment avez-vous adhéré à cette organisation ?

7 R. J'ai adhéré à cette organisation en 2004. J'ai adhéré à cette organisation en 2004
8 *(répète le témoin).*

9 Q. Avez-vous une position particulière au sein d'Ocodefad ?

10 R. Je ne suis que membre de cette organisation.

11 M^{me} CARL (interprétation) : Merci.

12 Madame le Président, nous pouvons repasser en audience publique, s'il vous plaît.

13 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Monsieur le greffier
14 d'audience, est-ce qu'on peut revenir en audience publique, s'il vous plaît ?

15 *(Passage en audience publique à 14 h 53)*

16 M. LE GREFFIER (interprétation) : Nous sommes en audience publique, Madame
17 le Président.

18 M^{me} CARL (interprétation) :

19 Q. Avez-vous raconté votre histoire, ce qui vous était arrivé en mars 2003 à
20 l'Ocodefad ?

21 LE TÉMOIN (interprétation) :

22 R. Oui, j'ai raconté mon histoire à l'Ocodefad.

23 Q. À quel moment leur avez-vous raconté votre histoire ?

24 R. C'était au moment de mon adhésion. La fondatrice m'a posé des questions et je
25 lui ai expliqué tout ce qui m'était arrivé.

26 Q. Avez-vous participé à des réunions au sein d'Ocodefad ?

27 R. Oui, j'ai participé à plusieurs (Expurgé)

28 (Expurgé)

1 afin de rencontrer d'autres victimes femmes.

2 Q. Madame le témoin, puis-je vous rappeler de... d'être attentive et de ne pas
3 révéler des éléments d'information qui pourraient permettre de vous identifier ?

4 Je passe à la question suivante : est-ce qu'Ocodefad vous a donné un conseil ou
5 l'autre pour... sur la manière de présenter votre histoire ?

6 R. Non. Nous avons beaucoup échangé sur ce qui nous était arrivé, la manière de
7 nous comporter, et de la manière de présenter cela à des gens.

8 Q. Est-ce que quelqu'un de l'Ocodefad vous a préparée aux entretiens avec les
9 enquêteurs du Bureau du Procureur ?

10 R. Non, je n'ai reçu aucun conseil de la part de l'Ocodefad dans ce sens.

11 Vous savez, quand les fonctionnaires viennent de La Haye, quand ils vont à
12 Bangui, ils nous donnent des conseils, ils nous disent comment présenter la chose,
13 comment parler. C'est... Je me suis comportée par rapport à cela.

14 Q. Pour votre déposition aujourd'hui, Madame, est-ce que quelqu'un vous a fait
15 répéter ?

16 R. Vous savez, quand les fonctionnaires de la CPI étaient venus à Bangui afin de
17 m'auditionner, ils nous conseillaient, ils nous disaient comment nous comporter si
18 nous arrivons ici.

19 Q. Dans votre réponse précédente, vous avez parlé de « fonctionnaires » de Bangui.
20 Est-ce que vous pourriez nous expliquer de qui vous voulez parler en utilisant ce
21 terme ?

22 R. S'il vous plaît, veuillez... veuillez me rappeler ce que j'ai dit. C'est à quel
23 moment où j'ai parlé de fonctionnaires ? Est-ce que vous parlez de fonctionnaires
24 de Bangui ou de fonctionnaires de Mongoumba ? Excusez-moi, essayez d'être plus
25 claire et rappelez-moi ce que j'ai dit.

26 Q. Je vais vous relire ce passage de la transcription. Ma question, celle que je vous
27 adressais, était la suivante : « Est-ce que quelqu'un d'Ocodefad vous a fait répéter
28 pour les entretiens avec les enquêteurs du Bureau du Procureur ? » Et vous avez

1 répondu : « Non, je n'ai pas reçu de conseil de l'Ocodefad à cet effet. » Et ensuite,
2 vous avez déclaré : « Comme vous le savez, lorsque des fonctionnaires viennent
3 de Bangui, ils nous conseillent sur la manière de nous comporter et sur la manière
4 de raconter notre histoire. »

5 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Maître Liriss.

6 M^e NKWEBE : Madame, je pense qu'il est clair, c'est je pense à la ligne 15, page 56,
7 le témoin dit : « Vous savez, lorsque les... les fonctionnaires viennent de la Haye,
8 ils nous conseillent et nous... sur la manière de présenter notre histoire — viennent
9 de la Haye à Bangui. »

10 Ce n'est pas qu'ils viennent de Bangui, à moins qu'il y ait une contradiction entre
11 la version française et anglaise.

12 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Madame Carl,
13 pourriez-vous, s'il vous plaît, nous donner la référence de l'extrait que vous venez
14 de lire ? Peut-être y a-t-il une différence entre la transcription anglaise et la
15 transcription française ?

16 Dans la version anglaise, les choses sont très claires : « Non, je n'ai pas reçu de
17 conseil d'Ocodefad à cet effet ; comme vous le savez, lorsque les fonctionnaires
18 viennent de Bangui, ils nous conseillent sur la façon de nous comporter. »

19 C'est ce que nous avons « à » la ligne 19 à 21, *transcript* anglais.

20 Je vais donc permettre à l'Accusation de poursuivre et nous vérifierons les deux
21 versions de la transcription pour voir laquelle des deux reflète le mieux ce qu'a dit
22 le témoin.

23 Maître Liriss, je vous en prie.

24 M^e NKWEBE : S'il vous plaît, Madame, je ne... je ne voudrais pas vous forcer la
25 main, mais est-ce qu'il n'est pas indiqué de demander la clarification au témoin
26 une fois pour toutes ? Merci.

27 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Je repose la question à
28 l'Accusation : qu'elle nous cite l'extrait en question.

1 M^{me} KNEUER (interprétation) : Madame le Président, il me semble que les deux
2 questions posées par l'Accusation ont été mêlées. Je crois que mon contradicteur a
3 raison en ceci que si l'on prend en compte la deuxième question posée par ma
4 collègue...

5 Cela étant, je ne pense pas qu'il s'agisse de contradictions entre les deux
6 transcriptions, c'est simplement une... une confusion entre les deux questions.

7 Cela étant, ma collègue va certainement préciser les deux questions et les deux
8 réponses.

9 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Nous vous sommes
10 reconnaissantes pour cela.

11 M^{me} CARL (interprétation) : Madame le Président.

12 Q. Madame le témoin, il y a quelques questions que nous avons tirées au clair...
13 relativement au... à la transcription.

14 Vous m'avez demandé ce à quoi je faisais référence lorsque je vous ai lu la
15 question ; j'ai donc relu ma question que je vous ai posée au sujet des enquêteurs
16 du Bureau du Procureur.

17 Pour référence, il s'agit de la page 54, version anglaise de la transcription,
18 lignes 17 à 22.

19 Madame le témoin, permettez-moi de vous reposer la question.

20 Lorsque je vous ai demandé si les enquêteurs vous avaient préparée pour les
21 auditions réalisées avec le Bureau du Procureur, vous avez répondu ceci : « Vous
22 savez, lorsque les fonctionnaires viennent de Bangui, ils nous conseillent sur la
23 façon de nous comporter et sur la façon de raconter nos histoires. C'est ainsi... c'est
24 ainsi que j'ai présenté les choses. »

25 Pourriez-vous, s'il vous plaît, nous expliquer à qui vous faites référence lorsque
26 vous dites « les fonctionnaires qui viennent de Bangui » ?

27 LE TÉMOIN (interprétation) :

28 R. Je n'ai pas parlé de fonctionnaires... je n'ai pas parlé de fonctionnaires venant de

1 Bangui. Peut-être qu'il y a eu mauvaise compréhension. J'ai dit que quand les
2 personnes viennent d'ici, je ne connais pas les enquêteurs. Tous ceux qui venaient
3 d'ici, là-bas à Bangui, et qui nous rencontraient nous donnaient des conseils sur la
4 manière de bien parler lorsque nous allons arriver ici. Tout ce que nous faisons
5 devait être dans la confidentialité. Même nous, parmi nous, membres de
6 l'Ocodefad, nous devons observer la confidentialité. Donc, je ne pouvais pas
7 savoir ce que les autres membres faisaient et ce que moi aussi je fais actuellement.
8 Donc, tout se passait dans la confidentialité. On ne devait pas raconter aux autres
9 ce qui se passait. Voilà ce genre de conseils qu'on recevait.

10 Q. Est-ce que quelqu'un a tenté de vous influencer, d'ajouter des faits à votre récit,
11 ou vous a demandé de ne pas mentionner certaines parties de votre histoire ?

12 R. Si j'ai accepté venir ici déposer, qui pouvait me pousser ou m'encourager à
13 cacher une partie des informations. Donc, je suis venue ici pour dire la vérité. Je
14 suis venue ici pour relater ce que j'ai vu. Si je n'ai rien vu, je vais dire que je n'ai
15 rien vu. Je suis venue ici de manière volontaire pour dire ce que j'ai vécu et ce que
16 j'ai vu.

17 Q. Madame le témoin, en conséquence de ce qui vous est arrivé, est-ce que vous
18 avez reçu une assistance quelconque ?

19 R. Je n'ai reçu aucune assistance suite à ce que j'ai vécu.
20 Je me suis seulement rendue à l'hôpital et j'ai fait faire les examens médicaux... les
21 examens médicaux, et je suis actuellement le traitement. Mais je n'ai reçu aucune
22 somme d'argent, ni de... de biens matériels.

23 Q. Avez-vous reçu une assistance non-matérielle ?

24 R. De quoi voulez-vous actuellement parler... de quoi voulez-vous précisément
25 parler quand vous parlez d'assistance... non-matérielle ?

26 Q. Je veux dire, par exemple, un soutien psychologique.

27 R. Je n'ai seulement rencontré que des psychologues venant d'ici. Il n'y a pas une
28 structure telle à Bangui contenant des psychologues pour aider, pour donner des

1 conseils.

2 Non, je n'ai reçu que des conseils de la part de ceux qui viennent d'ici ainsi que les
3 enquêteurs d'ici. Je n'ai... je n'ai reçu aucun conseil de la part d'un psychologue de
4 Bangui.

5 Q. Madame, le dernier sujet que je souhaiterais aborder avec vous est les
6 conséquences du viol. J'aimerais que vous disiez à la Chambre comment vous
7 vous êtes sentie ; est-ce que cela vous convient ?

8 R. Après ce que j'ai vécu, je suis restée pendant un petit moment à Mongoumba,
9 puis je suis rentrée sur Bangui.

10 Et à Bangui, je ne me sentais pas bien ; j'étais toujours triste. Je n'étais plus comme
11 auparavant, je me considérais comme finie. C'est ainsi qu'après sept, huit,
12 neuf mois, j'ai commencé à sentir de la fièvre successivement. Je souffrais
13 successivement du paludisme à répétition. Et c'est ainsi que j'ai personnellement
14 décidé d'aller consulter un médecin, et j'ai dit au médecin que je me sentais plus
15 bien ces derniers temps.

16 Le médecin m'a posé la question de savoir ce dont je souffrais. Je lui ai dit que je
17 souffrais de... du paludisme. Il m'a demandé quel genre de médicaments je
18 prenais ; je disais que j'avais l'habitude de prendre des médicaments, ou en cas de
19 persistance, je prenais de... de la perfusion.

20 Je n'avais pas dit au médecin que j'avais connu un viol.

21 C'est ainsi que le médecin m'a conseillé d'aller faire les examens médicaux contre
22 le palud. Et puis après, il m'a prescrit beaucoup d'examens... beaucoup d'examens
23 médicaux, et il ne m'a pas demandé de... de voir ma... ma sérologie. C'est
24 moi-même qui ai personnellement demandé au médecin que je voulais faire mon
25 test de VIH. Il m'a demandé pourquoi je voulais faire ce test. Je lui ai dit que
26 comme je ne me sentais pas bien, je ne me sentais pas bien, j'avais des crises de
27 palud à répétition, c'est pourquoi je voulais faire le test de sida.

28 Après m'avoir observée pendant longtemps, il m'a demandé comment j'allais me

1 comporter si le résultat des examens était positif. Je lui ai dit qu'ainsi je saurais
2 comment me protéger parce que le sida est une maladie comme toute autre
3 maladie.

4 Une personne pouvait souffrir du cancer, du sida, du diabète, mais moi je voulais
5 avoir une idée claire sur ma sérologie afin de savoir comment me protéger.

6 C'est ainsi qu'il m'a prescrit les examens. Je suis allée à l'institut Pasteur afin de
7 faire tous les examens.

8 Après les prélèvements, le médecin m'a demandé de repartir voir mon médecin
9 personnel dans dix jours... dix jours afin de voir les résultats.

10 Je suis rentrée chez moi à la maison, je suis restée pendant dix jours.

11 Et puis après, je suis allée voir mon médecin à l'hôpital. C'est ainsi qu'il a fait sortir
12 mon... mon enveloppe. Il avait beaucoup d'enveloppes devant lui. Il a sorti mon
13 enveloppe. Il a ouvert cette enveloppe. Il me regardait ; je le regardais. Et il lisait le
14 contenu.

15 Mais moi, je savais intérieurement que le résultat devait être positif vu la manière
16 dont je souffrais de manière répétée. C'est ainsi que j'ai dit au médecin : « Docteur,
17 dis-moi la vérité. »

18 Il m'a demandé : « La vérité sur quoi ? » Je lui ai dit : « La vérité sur mon examen
19 de sida. »

20 Après m'avoir observée, il m'a dit : « Mais si je vous dis que le résultat est positif
21 ou négatif, qu'allez-vous faire ? »

22 Je lui ai répondu que je n'allais rien faire.

23 Il est venu vers moi, il m'a touchée, il m'a tâchée. Et puis, il m'a dit que le résultat
24 était positif. Donc, j'étais séropositive. C'est ainsi que je lui ai dit que « Ok, mon
25 docteur, c'est tout ce que je voulais savoir. »

26 Tout ça, je lui ai pas dit que j'avais subi un viol collectif. Lui, il croyait que j'ai... j'ai
27 seulement contracté la maladie comme ça, lors de mes rapports sexuels ordinaires.

28 Et quand je suis repartie à la maison, je me suis enfermée dans ma chambre. Et

1 j'étais là, calme. À ce moment-là, ma maman revenait de Mongoumba à Bangui. Je
2 ne voulais pas que quelqu'un soit au courant de cela. Donc je n'aimerais pas que
3 mon... ma mère puisse être au courant de ces résultats. Je n'en ai même pas parlé à
4 ma mère ni à aucun membre de ma famille. J'ai pris ce résultat sportivement (*dit le*
5 *témoin en français*).

6 Et après le retour de ma mère à Mongoumba, un matin, j'ai appelé mon aîné, mon
7 neveu et la femme de mon aîné. Et à ces personnes-là, je leur ai dit que : voilà, j'ai
8 fait le test dépistage du VIH et que le résultat était positif. Ma belle-mère a donc
9 commencé à pleurer.

10 Et j'ai commencé à leur dire que : écoutez, maintenant que je connais mon statut
11 sérologique, je dois maintenant faire attention à ma santé.

12 Et quand je me suis rendue à l'Ocodefad pour pouvoir solliciter mon adhésion, je
13 suis allée avec le... mon bulletin médical. J'ai fait signifier aux responsables de... de
14 l'Ocodefad que j'avais fait un test de dépistage du VIH et que le résultat était
15 positif. Alors, cette personne m'a donné le conseil d'aller faire la copie de ce
16 bulletin, de le lui... et de la lui amener. Alors, par la suite, j'ai commencé à suivre
17 des traitements au Bactrim depuis huit mois. Et de plus en plus, j'ai commencé à
18 perdre du poids. Et depuis 2004, je suis sous traitement, jusqu'à ce jour.

19 Q. Lorsque vous avez appris que vous étiez séropositive, vous avez dit que vous
20 n'avez pas... vous ne vouliez pas que les gens le sachent. Comment vous êtes-vous
21 sentie lorsque vous avez appris cette nouvelle ?

22 R. Moi-même, je m'étais déjà bien préparée pour cela puisque (Expurgé)

23 (Expurgé)

24 (Expurgé) Et j'étais... alors comment

25 le dirais-je ? Je donnais des conseils aux jeunes femmes. Donc, en fait, je m'étais
26 déjà bien préparée avant de me rendre chez le médecin. Et je m'étais déjà arrangée
27 à accepter le résultat... le résultat — pardon. C'était ainsi que j'ai pu dire au
28 docteur que : « Mais écoutez, le sida est une maladie comme toute autre maladie.

1 Il y a des personnes qui souffrent de crise cardiaque et de cancer, mais qui
2 vivent. » C'est pour cela que je suis encore là, avec cette maladie, jusqu'à ce jour.

3 Q. Pourquoi est-ce que vous vous attendiez à ces résultats ?

4 R. C'est pas pour rien que je l'ai dit, c'est par rapport à ce qui m'est arrivé. Lorsque
5 vous êtes violée par trois hommes que vous n'avez jamais connus, des hommes
6 qui ne sont même pas des hommes de valeur, et qui n'avaient utilisé aucune
7 protection, aucun préservatif, comment pourrais-je identifier la personne qui
8 m'aurait infectée ? S'agirait-il du premier, le deuxième ou le troisième ?

9 Si c'était le premier, certainement, les deux autres seraient aussi infectés, comme
10 moi. Mais si c'est le deuxième qui m'a infectée, ça veut dire que le premier a
11 échappé à la contamination.

12 Vous savez, c'est... c'est un incident triste, et l'examen que j'ai fait, je m'étais déjà
13 préparée avant même d'aller passer l'examen. Donc, j'ai pris le résultat
14 sportivement.

15 Q. Lorsque vous êtes allée voir un médecin pour vous faire tester après avoir eu
16 plusieurs épisodes de paludisme, vous avez dit, quelque temps avant, que vous
17 n'avez pas dit au médecin que vous avez été violée. Pourquoi ne pas lui avoir dit
18 cela ?

19 R. Je ne voulais pas révéler ce secret puisque, vous savez, c'est... c'est... c'est
20 honteux de parler. Une grande dame comme moi, parler de ce genre d'épisode,
21 c'est très... c'est très honteux. Donc, je ne voulais pas en parler au médecin. Par
22 contre, j'en ai parlé (Expurgé). Ce n'est
23 pas moi... je n'ai pas décidé de moi-même pour pouvoir lui en parler.

24 Q. L'avez-vous dit à des membres de votre famille ou des gens dans votre
25 communauté ?

26 R. Dans ma famille, il y a certains membres qui ne sont pas au courant de cela. J'en
27 ai parlé à mon aîné, son épouse également est informée de cela. Il a plusieurs... Il a
28 plusieurs enfants, mais c'est à un seul que j'ai pu communiquer ce secret.

1 Q. Vous avez dit que vous preniez des médicaments pour traiter le VIH. Est-ce
2 que vous éprouvez des difficultés particulières par rapport à votre traitement ?

3 R. Lorsque j'ai commencé à suivre le traitement, j'ai pas pu rencontrer de
4 difficultés particulières. Je suis normalement le traitement, je me rends
5 régulièrement au centre pour pouvoir m'approvisionner en médicaments. Mais ce
6 que je voudrais dire, c'est que quelquefois, il y a... le stock se vide, et le janvier
7 dernier, je n'ai pas pu obtenir de médicaments.

8 Durant tout le mois de janvier, je n'ai pas reçu de médicaments. Et par la suite, j'ai
9 eu beaucoup de maux de tête. Est-ce que c'est parce que j'y pensais beaucoup ? Je
10 ne sais pas. Vous savez, ce médicament, dès que vous commencez à le prendre, il
11 ne faut jamais l'arrêter. Il faut le prendre quotidiennement, jusqu'à ce que vous
12 puissiez quitter ce monde. Et par la grâce de Dieu, j'ai eu l'opportunité de pouvoir
13 reprendre le traitement, après.

14 Q. Merci, Madame.

15 Permettez-moi de revenir brièvement sur votre famille.

16 Comment le pillage de la maison de vos parents a affecté vos parents ?

17 R. Nous ne sommes pas les seules victimes de cette situation. Beaucoup de gens
18 ont subi cela. Vous savez, j'avais un grand frère qui se trouvait en Europe. Mais
19 vous savez, mon... ma mère est une femme qui a beaucoup travaillé le champ, et
20 grâce aux travaux agricoles, elle a pu gagner de l'argent pour pouvoir s'acheter
21 aussi des habits.

22 Et par la suite, elle a perdu tout cela. C'est un incident qui a surgi dans la famille.

23 Nous ne pouvons rien faire.

24 Q. Votre famille a-t-elle jamais été indemnisée pour les pertes qu'elle a subies ?

25 R. Depuis que nous avons subi cette agression, peut-être ce sera après ce procès
26 que nous pourrions prétendre à une réparation. Mais vous savez, mais les
27 membres de ma famille ne peuvent recevoir quelque chose de moi. Ce que je peux
28 vous dire, c'est que nous n'avons rien reçu.

1 Q. Est-ce qu'un des effets ou une des affaires qui ont été volés chez vos parents ont
2 été retournés à vos parents ?

3 R. Aucun bien n'a été restitué. Si on devait restituer ces biens, ça ne devrait pas
4 être seulement à ma famille paternelle. On devrait restituer tous ces biens à la
5 population de Mongoumba.

6 Or, jusqu'en ce jour, personne n'a rien reçu. Même ceux dont les matelas mousse
7 ont été volés continuent à dormir sur des nattes. Donc nous n'avons rien reçu.
8 Certaines victimes sont déjà mortes ; d'autres sont encore vivantes et continuent à
9 vivre dans la tristesse.

10 Q. Madame, j'aimerais obtenir une précision au sujet de quelque chose que vous
11 avez dit ce matin. Je fais référence à la page 37, lignes 11 à 19 de la version anglaise
12 du... de la transcription. Lorsque je vous ai posé la question de savoir si les trois
13 hommes qui vous ont agressée chez vous portaient quelque chose, vous avez dit
14 qu'ils ne portaient pas d'armes.

15 Dans la déclaration que vous avez faite aux enquêteurs du Bureau du Procureur
16 — il s'agit du document portant la référence suivante : CAR-OTP-0010-0022,
17 page 0045, il s'agit de la version française —, lorsque l'enquêteur vous pose la
18 question suivante en français : (*citation en français*) « Est-ce qu'il avaient des fusils
19 avec eux ? », votre réponse a été celle-ci : (*citation en français*) « Oui, ils avaient des
20 fusils ».

21 R. Oui, mais les... les armes dont vous parlez, mais c'étaient les soldats qui
22 portaient les armes. Tous les soldats qui ont traversé... Ce ne sont pas tous les
23 soldats qui ont traversé les armes... la rivière qui portaient des armes.

24 Mais ceux qui sont entrés dans ma maison, certains portaient des armes, puisqu'au
25 moment où nous sommes entrés dans la forêt, nous entendions des détonations
26 d'armes. C'est pour cela que je sais qu'ils avaient des armes.

27 Q. Madame, pour que tout soit clair, est-ce que ces trois hommes avaient des
28 armes ?

1 R. Je vous ai dit que les trois qui m'ont violée, le plus grand et les deux autres, ces
2 trois-là n'avaient pas d'armes.

3 M^{me} CARL (interprétation) : Madame le Président, permettez-moi... puis-je
4 consulter mes collègues un instant ?

5 Merci.

6 *(Discussion au sein de l'équipe du Procureur)*

7 M^{me} LA JUGE ALUOCH (interprétation) :

8 Q. Madame le témoin... Madame le témoin, puis-je avoir votre attention, s'il vous
9 plaît ? Merci.

10 J'ai une question de suivi après les déclarations que vous avez faites aux
11 enquêteurs. Je parle ici du document, de la version anglaise, CAR-OTP-0052-0067.

12 C'est la réponse que vous donnez à une question qui vous est posée. Je voulais
13 simplement que vous confirmiez cette réponse.

14 Voilà la traduction de votre réponse : « Coucher ensemble avec un homme... entre
15 un homme et une femme est quelque chose qui se fait en privé, quelque chose de
16 secret ; mais dans ce cas-ci, j'ai été prise de force, j'ai été jetée par terre, et ils ont
17 fait la chose avec moi. »

18 Confirmez-vous que vous avez bien déclaré cela, que ces trois hommes vous ont
19 prise de force ? C'est... c'est exact ?

20 LE TÉMOIN (interprétation) :

21 R. Je confirme. Je n'étais pas consentante. Je n'étais pas disposée à avoir des
22 relations sexuelles très tôt le matin. Ils sont venus, ils ont fouillé la maison et le
23 plus grand m'a fait un signe de main, me demandant de me coucher par terre. Je
24 ne voulais pas, c'est pourquoi je suis restée debout. Il m'a donné un coup de pied
25 afin que je puisse tomber. Il a arraché mon slip. Là, je sais qu'ils m'ont forcée pour
26 coucher avec moi.

27 M^{me} LA JUGE ALUOCH (interprétation) : Merci. Merci.

28 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Madame Carl ?

1 M^{me} CARL (interprétation) : Madame le témoin, j'ai une dernière question à vous
2 poser.

3 Q. Êtes-vous d'accord pour dire que la déclaration que vous avez fournie en avril
4 2008 aux enquêteurs du Bureau du Procureur soit reçue comme élément de
5 preuve ?

6 LE TÉMOIN (interprétation) :

7 R. Oui, je suis d'accord.

8 M^{me} CARL (interprétation) : Merci beaucoup pour vos réponses, Madame le
9 témoin.

10 Madame le Président, Mesdames les juges, voilà qui « conduit » l'interrogatoire
11 principal de l'Accusation.

12 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Merci, Madame Carl.

13 Madame le témoin, les représentants légaux des victimes vont à présent vous
14 poser des questions ; et parmi eux, votre représentant légal. Est-ce que vous êtes
15 d'accord avec cela ?

16 LE TÉMOIN (interprétation) : Oui, je suis d'accord.

17 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Maître Zarambaud.

18 M^e ZARAMBAUD : Merci, Madame le Président.

19 QUESTIONS DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX DES VICTIMES

20 PAR M^e ZARAMBAUD : Bonsoir, Madame le témoin.

21 LE TÉMOIN (interprétation) : Bonsoir, Maître.

22 M^e ZARAMBAUD :

23 Q. Vous avez eu l'occasion... Ou plutôt, j'ai eu l'occasion de faire votre
24 connaissance lors de la séance de familiarisation et je vous ai indiqué, ce que je
25 confirme actuellement, que je suis M^e Zarambaud Assingambi, avocat au Barreau
26 de Centrafrique, que la Cour a bien voulu désigner avec ma consœur M^e Douzima
27 pour être le représentant légal de certaines victimes. Ainsi que je vous l'ai indiqué
28 également, vous avez peut-être eu l'occasion d'assister à des procès à Bangui. On

1 n'a pas cette double qualité de témoin et de victime. Et c'est pour cela qu'étant
2 donné que vous comparez aujourd'hui comme témoin, j'ai quelques questions
3 à vous poser. Mais une bonne partie de ces questions a déjà été posée par le
4 Bureau du Procureur, donc je n'ai pas l'intention de vous poser des questions
5 auxquelles vous avez déjà répondu, pour le plaisir de poser des questions.

6 Vous avez déclaré — et la référence c'est CAR-OTP-0010-0031 —, vous avez donc
7 déclaré que lorsque vous avez vu avancer les Banyamulenge, vous avez tenté de
8 fuir, mais ils vous ont dit — je cite : « Arrête-toi là, bouge pas. » Puis — je cite
9 encore : « Rentre dans la maison. »

10 En quelle langue s'étaient-ils exprimés ?

11 LE TÉMOIN (interprétation) :

12 R. Je vous remercie, Maître. Je vous ai dit ici : lorsque je sortais de la maison, je
13 sortais à reculons, j'étais en train de fermer la porte à double tour, j'ai vu les trois
14 hommes se diriger vers moi. Ils m'ont fait signe de la main, me demandant de ne
15 pas bouger, de m'arrêter.

16 Je vous ai dit ici qu'ils m'ont fait des... des signes de la main. Ils n'ont pas parlé
17 comme je suis en train de le faire. Je me suis arrêtée, ils sont venus à mon niveau,
18 ils m'ont demandé d'ouvrir la porte et j'ai ouvert la porte, je suis entrée. Ils m'ont
19 suivie dans la maison. Ils ne m'ont pas parlé comme je le fais maintenant. Ils m'ont
20 fait des signes expressifs de la main.

21 Q. Ma question suivante... ma prochaine question est la suivante : est-ce que ces
22 Banyamulenge étaient habillés en tenue militaire ou étaient-ils habillés en civils ?

23 R. J'ai eu à dire ici qu'ils étaient habillés en tenue militaire.

24 Q. Je vous remercie, Madame.

25 Est-ce que sur cette tenue, il y avait des insignes pour leur grade ou de leur
26 appartenance à un corps précis dans leur armée ?

27 R. J'ai déjà eu à dire ici : si ces personnes étaient des vrais militaires, des vrais
28 soldats envoyés en Centrafrique, peut-être qu'ils... ils auraient porté des tenues

1 militaires avec des gallons, avec des bérets, avec des insignes. Je vous ai dit qu'ils
2 n'avaient que des uniformes militaires, sans chaussure militaire. Est-ce que...
3 avez-vous déjà vu des militaires aller sur le terrain pour manœuvrer, chaussés de
4 tongs ou de chaussures de sport ? Je me suis demandé ici : est-ce que ces
5 personnes étaient des vrais militaires ? N'était-ce pas des individus qu'on avait
6 ramassés comme ça, dans la rue, pour les envoyer ? Je m'étais posée cette question.
7 M^e ZARAMBAUD : Madame le témoin, je pense que les deux autres questions que
8 je voulais poser n'ont plus d'intérêt, à savoir ce qui avait été pillé chez vous et
9 quelle a été la destination de ce qui avait été pillé chez vous, puisque vous aviez
10 déjà répondu à ces deux questions qui vous avaient été posées par le Bureau du
11 Procureur.

12 Par conséquent, Madame le... Madame la Présidente, j'en ai fini, et je remercie le
13 témoin d'avoir bien voulu répondre à mes questions.

14 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Merci beaucoup,
15 Maître Zarambaud.

16 Maître Douzima, vous avez la parole.

17 M^e DOUZIMA LAWSON : Je vous remercie, Madame le Président.

18 Madame le Président, dans votre décision ce matin, vous m'aviez demandé de
19 reformuler mes deux premières questions. Je n'aurai pas à les reformuler dans la
20 mesure où ces questions ont été déjà posées par l'Accusation et M^{me} le témoin a
21 déjà eu à y répondre.

22 Je vais donc passer aux autres questions.

23 QUESTIONS DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX DES VICTIMES

24 PAR M^e DOUZIMA LAWSON : Madame le témoin, bonjour.

25 LE TÉMOIN (interprétation) : Bonjour, Maître.

26 M^e DOUZIMA LAWSON :

27 Q. Madame le témoin, on vous a déjà expliqué ici notre rôle dans cette procédure,
28 à savoir M^e Zarambaud qui vient de vous interroger et moi-même.

1 Donc, nous sommes ici pour présenter les vues et préoccupations des victimes à la
2 Cour. Et c'est pour cela que nous avons demandé à vous interroger pour des
3 précisions concernant vos déclarations aux enquêteurs et vos déclarations, ici, au
4 cours de cette audience. Est-ce que vous me comprenez ?

5 LE TÉMOIN (interprétation) :

6 R. Je vous comprends très bien.

7 Q. Je vous remercie.

8 Madame le témoin, je ne serai pas longue dans la mesure où j'ai constaté que vous
9 êtes assez claire dans vos réponses.

10 Je voudrais vous demander : lorsque, dans vos déclarations à... à l'enquête, en 2008,
11 à la page CAR-OTP-0010-0031, lorsque vous aviez dit qu'« ils étaient nombreux »,
12 en parlant des Banyamulenge qui sont arrivés à Mongoumba, mais qu'il n'y avait
13 que trois qui sont entrés derrière vous — ce sont vos propres termes, vous avez
14 dit « Derrière moi » —, est-ce que vous vouliez dire par là qu'ils étaient nombreux
15 chez vous et que ce sont seulement trois qui sont entrés dans la maison ou ils sont
16 nombreux à investir la ville de Mongoumba ?

17 R. J'ai eu à dire ici... j'ai dit qu'ils étaient nombreux. Je voulais dire qu'ils étaient
18 nombreux à investir la ville de Mongoumba. Ils étaient nombreux, ils étaient
19 partout. Mais ceux qui s'étaient dirigés vers moi, ceux qui étaient entrés dans la
20 maison derrière moi étaient au nombre de trois. Voilà ce que j'avais dit.

21 Q. Merci beaucoup. C'est la précision que je voulais que vous donniez à la
22 Chambre.

23 Ensuite, à la page CAR-OTP-0010-0044, et je voulais parler toujours de votre
24 déposition à l'enquête, vous aviez dit que... en décrivant les Banyamulenge, vous
25 aviez dit qu'il... qu'il s'agissait de « jeunes ». Je voudrais vous demander quelle est
26 la tranche d'âge de ces Banyamulenge lorsque vous dites qu'ils sont « jeunes ».

27 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Maître Liriss.

28 M^e NKWEBE : Madame la Présidente, la Défense voudrait connaître la pertinence

1 de cette question, dans la mesure où nous ne discutons pas ici sur les enfants
2 soldats, et autres.

3 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Maître Douzima,
4 voulez-vous bien préciser les raisons qui vous poussent à poser ce type de
5 question ?

6 M^e DOUZIMA LAWSON : Madame le Président, je sais pertinemment que nous
7 ne parlons pas d'enfants soldats ici, mais c'est pour savoir, pour voir la... comment
8 sont ces... ces personnes qui ont commis ces crimes ; c'est tout. Je ne pense pas du
9 tout à des... à des enfants soldats. Et je crois que c'est des questions qui ont été déjà
10 posées plusieurs fois au cours de ce procès.

11 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Je vais autoriser la question,
12 Maître Liriss, cela ne porte pas préjudice à la Défense.

13 Maître Douzima, je vous en prie.

14 M^e DOUZIMA LAWSON : Je vous remercie, Madame le Président.

15 Q. Madame le témoin, je répète ma question.

16 Vous avez dit, à la page que je vous avais citée tout à l'heure, en décrivant les... vos
17 agresseurs comme étant des personnes jeunes.

18 Est-ce que vous pouvez nous dire un peu la tranche d'âge ?

19 LE TÉMOIN (interprétation) :

20 R. Je les ai appelés « jeunes », jeunes parce qu'ils étaient plus jeunes que moi. En
21 2003, j'avais (Expurgé), mais ces personnes qui m'ont violée n'avaient pas encore
22 40 ans. Ils étaient dans la trentaine. Je n'ai pas vu un homme assez mûr,
23 comparativement (Expurgé). C'est pourquoi je les ai considérés comme des
24 personnes jeunes.

25 Q. Je vous remercie beaucoup, Madame le témoin.

26 Je voudrais maintenant vous poser une question sur une autre de vos déclarations,
27 toujours par rapport aux Banyamulenge. Vous avez dit qu'ils ont aussi couché
28 avec des vieilles personnes. La référence, c'est CAR-OTP-0010-0052.

1 Alors, donc, je répète, vous dites qu'ils ont couché aussi avec des vieilles
2 personnes, c'est-à-dire des vieilles femmes, des vieux messieurs, des gens du
3 village. Je voudrais savoir : comment le saviez-vous ?

4 R. Je crois que nous nous... Peut-être que nous ne nous étions pas bien compris la
5 dernière fois. Je leur ai dit, lorsque nous étions (Expurgé), nous avons
6 appris qu'ils avaient aussi violé d'autres filles. On a même donné le nom de la fille.
7 Je connaissais... je connaissais aussi la fille. Comme cette fille ne s'était pas plaint,
8 c'était pas à moi de venir parler de... de son cas.

9 Je n'ai pas parlé de... de vieilles personnes, de vieilles mamans ni de vieux papas.
10 Peut-être qu'on ne s'était pas bien entendus au moment où ils consignaient par
11 écrit mes déclarations.

12 Mais juste, tout le monde à Mongoumba était au courant qu'il y avait eu des viols
13 sur des jeunes filles. Moi, à l'époque, (Expurgé) que les autres victimes de
14 viol.

15 Q. Je vous remercie, Madame le Président... Madame le témoin — excusez-moi.
16 Je... justement, j'ai... j'ai posé cette question parce qu'un peu plus haut vous aviez
17 dit que vous avez entendu parler du viol de deux jeunes filles. Et je n'ai pas
18 compris qu'après vous ayez dit qu'ils ont violé aussi des vieilles personnes. Je vous
19 remercie.

20 Alors, une autre question. Je fais référence aux réponses que vous aviez données
21 aux... à une des questions qui vont... qui vous a été posée par l'Accusation, ici.

22 Lorsque l'Accusation vous a demandé... Je vais parler de la page... de la
23 transcription en temps réel, à la page 64, transcription française, bien sûr, à partir
24 de la ligne 12. Alors, lorsqu'il vous a été posé la question de savoir comment vous
25 aviez pris le résultat de votre sérologie, vous aviez répondu, entre autres, que
26 vous (Expurgé) le VIH/sida.

27 Alors, je voudrais savoir : qu'est-ce qui vous a motivée, auparavant, (Expurgé)
28 (Expurgé)?

1 R. J'ai (Expurgé), ce n'était pas pour rien. Vous savez, au sein de
2 l'église, je travaillais déjà avec les jeunes. On organisait des débats sur la question.
3 C'est ainsi que chaque fois qu'il y a des activités venant (Expurgé), du
4 genre dans le sens de la lutte contre le sida, (Expurgé), et je
5 revenais au sein de mon église afin d'informer les jeunes. C'est ainsi que je vous ai
6 dit que j'étais déjà moralement, mentalement préparée, parce que j'étais déjà dans
7 (Expurgé). J'ai beaucoup (Expurgé)
8 (Expurgé). C'est pourquoi j'ai déjà.... je vous dis
9 que j'étais déjà préparée, parce que j'ai eu (Expurgé).

10 Q. Je vous remercie, Madame.

11 Pour la compréhension de la Cour, est-ce que vous pouvez nous dire ce que c'est
12 que (Expurgé) ?

13 R. (Expurgé) à Bangui est (Expurgé)
14 (Expurgé).

15 Q. Je vous remercie.

16 Je passe à ma dernière question. Je voudrais savoir, lorsque le médecin vous a
17 annoncé votre sérologie, est-ce qu'il vous a prodigué des conseils ?

18 R. Oui, il m'a prodigué beaucoup de conseils après m'avoir donné mes résultats.
19 Oui, je confirme. Il m'a prodigué des conseils, et j'ai suivi ces conseils. Il m'a
20 conseillé de commencer immédiatement à prendre des médicaments, et j'allais
21 régulièrement m'approvisionner en médicaments.

22 M^e DOUZIMA LAWSON : Je vous remercie, Madame le témoin, d'avoir répondu à
23 toutes mes questions. Vos réponses étaient suffisamment claires.

24 Ainsi se terminent les séries de questions que j'avais à poser au témoin.

25 Je vous remercie, Madame le Président.

26 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Merci beaucoup, Maître
27 Douzima.

28 Madame le témoin, nous allons à présent suspendre cette audience pour le reste

1 de la journée.

2 Vous allez pouvoir vous reposer longuement, et nous reprendrons demain matin.

3 Et demain matin, c'est la Défense qui va commencer à vous poser des questions.

4 Nous vous souhaitons donc de prendre beaucoup de repos ce soir. Nous vous

5 remercions chaleureusement pour votre compréhension sur l'ensemble de la

6 journée. Vous serez probablement fatiguée. Et nous reprendrons donc demain

7 matin.

8 Je demande au greffier d'audience de passer, s'il vous plaît, à huis clos, pour que le

9 témoin puisse être raccompagné à l'extérieur de la salle d'audience.

10 Je souhaiterais également remercier infiniment l'équipe de l'Accusation, les

11 représentants légaux des victimes, l'équipe de la Défense, M. Jean-Pierre Bemba

12 Gombo.

13 Je souhaiterais également remercier nos interprètes et sténographes.

14 Et je déclare que cette audience est suspendue et que nous reprendrons demain

15 matin, 9 h 30, dans cette salle d'audience.

16 L'audience est donc levée.

17 **(Passage en audience à huis clos à 15 h 58)* Reclassifié en audience publique

18 M. LE GREFFIER (interprétation) : Nous sommes à huis clos, Madame le Président.

19 *(Le témoin est reconduit hors du prétoire)*

20 *All rise.*

21 *(L'audience est levée à 15 h 59)*

22 RAPPORT DE CORRECTIONS

23 La correction suivante a été apportée à la transcription française par la Section de

24 Traduction et d'Interprétation de la Cour :

25 * Page 28 ligne 28:

26 «Mongoumba depuis 1986» a été corrigée par «Mongoumba depuis 1996».

27 * Page 42 ligne 27 to Page 43 Ligne 1:

28 «Vous avez déclaré à la Cour que ces soldats nationaux avec des bérets rouges...

1 qui portaient des bérets rouges... qu'est-ce qu'ils ont fait avec les Banyamulenge,
2 ces soldats? Ces bérets rouges étaient donc stationnés à Mongoumba.»
3 a été corrigée par «Vous avez déclaré à la Cour qu'il y avait des soldats nationaux,
4 les bérets rouges stationnés à Mongoumba. Qu'est-ce que ces soldats nationaux
5 ont fait lorsqu'ils sont venus de Libenge?».

6 RAPPORT DE RECLASSIFICATION

7 En application de la deuxième ordonnance de la Chambre de première instance III,
8 ICC-01/05-01/08-2223, en date du 4 juin 2012, et des instructions contenues dans le
9 courriel en date du 3 octobre 2013, la version de la transcription avec ses
10 expurgations est rendue publique.